

RISQUES ÉLECTORAUX

Guide sur les facteurs de risque internes

Troisième édition



RISQUES ÉLECTORAUX

Guide sur les facteurs de risque internes

Troisième édition

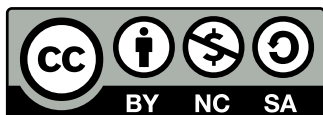
Sead Alihodžić, Erik Asplund, Ingrid Bicu et Peter Wolf



IDEA International
Strömsborg
SE-103 34 Stockholm
SUÈDE
+46 8 698 37 00
info@idea.int
www.idea.int

© 2024 Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale

Les publications d'IDEA International sont indépendantes de tout intérêt national ou politique particulier. Les points de vue exprimés dans la présente publication ne reflètent pas nécessairement les opinions d'IDEA International, de son conseil d'administration ou des membres du conseil.



À l'exception des images et photos de tiers, la version électronique de la présente publication est disponible sous Creative Commons Licence (CCL)—Creative Commons Attribution–NonCommercial–ShareAlike 4.0 Licence. Vous pouvez librement partager cette publication ou en faire des travaux dérivés uniquement à des fins non commerciales, et à condition d'en avoir correctement nommé les sources et de les diffuser sous une licence identique à celle-ci. Pour de plus amples informations sur cette licence, veuillez consulter : <<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0>>.

IDEA International
Strömsborg
SE-103 34 Stockholm
SUÈDE
Téléphone : +46 8 698 37 00
Courriel : info@idea.int
Site Internet : <<https://www.idea.int>>

Graphisme : IDEA International
Révision : Anne Marsaleix
Traduction : Patricia Martinache

DOI : <<https://doi.org/10.31752/idea.2024.107>>

ISBN : 978-91-7671-861-2 (édition PDF)

Remerciements

IDEA International souhaite remercier les auteurs et autrices, Sead Alihodžić, Erik Asplund, Ingrid Bicu et Peter Wolf, pour le temps et les efforts qu'ils et elles ont consacrés à la compilation, à l'élaboration et à l'édition de certaines parties de ce Guide. Merci également à Khushbu Agrawal, Yukihiro Hamada, Emna Zghonda, Olufunto Akinduro, Parvinder Singh, Rumbidzai Kandawasvika-Nhundu, Therese Pearce-Laanela, Oliver Joseph, Daniella Paulin, Sara Casentini et Massimo Tommasoli pour leur contribution et leur révision. La production du Guide a été supervisée par Lisa Hagman et Tahseen Zayouna de l'équipe des publications d'IDEA International.

NOTE SUR LA TROISIÈME ÉDITION

La [première édition](#) de ce Guide (Alihodžić 2013) a été publiée comme document d'appui à l'outil de gestion des risques électoraux. En 2018, il a fait l'objet d'une refonte (Alihodžić et Asplund 2018). Le document a été révisé et s'est vu attribuer un ISBN et un identifiant d'objet numérique (DOI).

Cette version du Guide, publiée en 2024, comprend une liste mise à jour de facteurs reflétant les nouveaux défis auxquels sont confrontés les processus électoraux. Les cas empiriques des versions précédentes ont été supprimés, car ils font désormais l'objet d'une collecte et d'une mise à jour systématiques par l'outil de veille électorale dans le monde (*Global Electoral Monitor*) d'IDEA International, entre autres (voir IDEA International s. d.). En revanche, des questionnaires ont été ajoutés afin de faciliter la collecte de données. Ce Guide est un document évolutif qui sera régulièrement mis à jour. IDEA International accueille favorablement les commentaires et retours d'expériences. Pour plus d'informations, veuillez contacter l'équipe des Processus électoraux d'IDEA International (elections@idea.int).

Abréviations

GRE	Outil de gestion des risques électoraux
LGBTQIA+	Lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres, queers, intersexuels et asexuels
OGE	Organe de gestion des élections
OSC	Organisation de la société civile
TIC	Technologies de l'information et de la communication

Table des matières

Remerciements	iv
Note sur la troisième édition	iv
Abréviations	v
À propos de ce guide	1
Objectif de ce guide	1
Destinataires de ce guide	1
Définitions	2
Structure du guide et description des facteurs.....	2
Adaptation au contexte	4
Le cadre juridique et institutionnel.....	5
1. Un système électoral inadapté	7
2. Un cadre juridique électoral inadapté	9
3. Un cadre réglementaire inadapté au financement des partis politiques et des campagnes	12
4. Un cadre juridique et institutionnel inapte à faire face aux nouveaux défis.....	15
5. Une conception et une composition inadéquates de l'OGE	18
6. Des mécanismes inadéquats pour le règlement des litiges électoraux	21
Planification et préparation de la mise en œuvre des activités électorales ...	23
7. Des politiques et réglementations administratives électorales inadaptées.....	25
8. Des processus de gestion électorale inadaptés.....	27
9. Des processus de financement et de budgétisation insuffisants pour les élections	30
Formation et éducation.....	33
10. Une formation du personnel électoral inadéquate	34
11. Une formation et une éducation des acteurs électoraux inadéquates	37
12. Une campagne d'information et d'éducation de l'électorat inadéquate....	40

Inscription/enregistrement	43
13. Des inscriptions problématiques sur les listes électorales	44
14. Un enregistrement problématique des partis politiques et des candidatures	47
15. Une accréditation problématique des équipes d'observation nationales et internationales	50
Campagne électorale.....	53
16. L'inégalité de l'accès aux médias, la visibilité des partis et le favoritisme . 54	
17. Une utilisation provocatrice des médias par les partis politiques et les candidats et candidates.....	57
18. Les rassemblements à visée provocatrice de partis politiques et de candidats	60
19. Des actions des partis politiques provocatrices et violentes	63
Opérations de vote	66
20. L'insuffisance, la destruction et la perte de matériel sensible et non sensible.....	67
21. Des formes spéciales de vote problématiques	69
22. Des opérations problématiques le jour du scrutin.....	72
23. Un dépouillement des bulletins de vote et un décompte des résultats problématiques	75
Vérification des résultats de l'élection	77
24. Une mauvaise gestion des résultats de l'élection	78
25. Une mauvaise gestion des derniers recours électoraux.....	81
26. Le rejet des résultats de l'élection.....	83
Références	85
À propos des auteurs et de l'autrice.....	88
À propos d'IDEA International	90

À PROPOS DE CE GUIDE

OBJECTIF DE CE GUIDE

Ce Guide présente les principaux *facteurs de risque (endogènes ou internes) liés au processus* qui mettent à mal l'intégrité électorale, qu'ils en soient la cause ou qu'ils y contribuent.

L'organisation d'élections est une entreprise complexe pour toute société. Elle nécessite la mobilisation sociale la plus large et la mise en œuvre de diverses activités électorales, tout en respectant des procédures et des délais stricts. Par conséquent, de nombreux problèmes peuvent survenir – et surviennent souvent – en raison de lois déficientes, d'obstacles logistiques, d'erreurs techniques et humaines ou d'actions contraires à l'éthique de la part d'acteurs électoraux clés, pour n'en citer que quelques-uns. Une fois survenus, les risques peuvent générer des tensions, des chocs ou des crises susceptibles de compromettre l'intégrité du processus électoral.

Combiné au Guide du partenaire sur les facteurs de risque externes (Troisième édition, Alihodžić *et al.* 2024), qui couvre les risques liés au contexte, ce Guide offre un aperçu plus complet des risques pesant sur l'intégrité électorale.

DESTINATAIRES DE CE GUIDE

Ce Guide est conçu comme une ressource destinée aux organes de gestion des élections (OGE), aux organisations de la société civile (OSC) et à d'autres acteurs étatiques et non étatiques dont le mandat ou les intérêts sont de protéger l'intégrité des élections.

Il peut servir de support pour les ateliers, les formations et les exercices d'évaluation et d'analyse.

DÉFINITIONS

Les **élections intègres** sont définies comme « toute élection reposant sur les principes démocratiques du suffrage universel et de l'égalité politique tels qu'ils figurent dans les normes et accords internationaux, et menée de façon professionnelle, impartiale et transparente dans sa préparation et dans sa gestion, tout au long du cycle électoral » (Commission mondiale sur les élections, la démocratie et la sécurité 2012).

Le **risque électoral** est la probabilité que survienne un événement négatif lors des élections, qui peut être causé par des facteurs externes ou internes.

Les **facteurs de risque internes** (facteurs endogènes) sont des conditions liées au processus susceptibles d'entraîner une augmentation des risques électoraux.

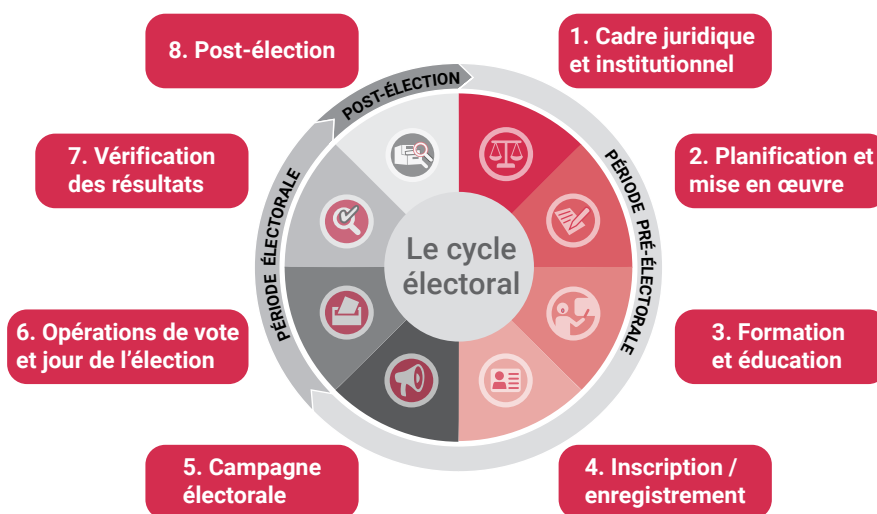
Les **facteurs de risque externes** (facteurs exogènes) sont des conditions liées au contexte susceptibles d'entraîner une augmentation des risques électoraux.

Pour distinguer aisément les facteurs de risque internes et externes, il faut noter que les premiers sont spécifiques aux élections et n'existent pas en dehors du contexte électoral, tandis que les seconds sont caractéristiques du contexte, et ce indépendamment des élections.

STRUCTURE DU GUIDE ET DESCRIPTION DES FACTEURS

Selon ce Guide, 26 facteurs de risque internes peuvent survenir à différentes périodes et phases du cycle électoral (voir Figure 1).

Figure 1. Le cycle électoral



Source : Inspiré de Catt, H., Ellis, A., Maley, M., Wall, A. et Wolf, P., *Electoral Management Design: Revised Edition* [Concevoir la gestion électorale : Édition révisée], Stockholm, IDEA International, 2014, <<https://www.idea.int/publications/catalogue/electoral-management-design-revised-edition>>, consulté le 29 mars 2024.

Outre une brève introduction pour chaque phase du cycle électoral, le Guide fournit une description détaillée de chaque facteur :

1. **Termes et concepts clés.** L'encadré met l'accent sur des sujets et des termes clés liés à un facteur spécifique qui doivent être pris en considération au-delà de la description fournie.
2. **Introduction.** Cette partie fournit une définition générale du facteur de risque et présente les situations dans lesquelles il peut se matérialiser avec des conséquences néfastes pour la crédibilité et l'intégrité des élections.
3. **Indicateurs observables.** Cette partie met l'accent sur les propriétés observables des différents facteurs qui peuvent aider à évaluer l'état d'un risque spécifique.
4. **Méthodologies de collecte et d'analyse des données.** Cette partie propose des sources de données, des techniques de collecte et des méthodes d'analyse.
5. **Questionnaires.** Ils peuvent faciliter la collecte des données. Des questionnaires modifiables sont disponibles dans le logiciel de l'outil de gestion des risques électoraux (outil GRE)¹.

Afin d'éviter les répétitions (notamment entre ce document et le *Guide sur les facteurs de risque externes*), les auteurs et autrices adoptent l'approche suivante :

- Les questions qui concernent la totalité du cycle électoral peuvent être présentées en tant que facteurs de risque distincts dans les premières phases, puis mises en évidence dans l'encadré sur les Termes et concepts clés et dans la partie sur les Indicateurs observables, sous divers autres facteurs de risque. C'est le cas du financement des partis politiques.
- Certaines questions ne sont pas évoquées comme facteurs de risque distincts, mais plutôt mises en évidence dans le cadre de plusieurs facteurs de risque différents. Par exemple, différents problèmes liés aux Technologies de l'information et de la communication (TIC) peuvent contribuer à divers risques tout au long du cycle électoral. Des TIC inadéquates ou défectueuses peuvent compromettre la crédibilité de l'inscription des électeurs et électrices et de la transmission des résultats, tandis que la cybersécurité peut nuire aux capacités d'un organe de gestion des élections, etc. Ces questions sont réexaminées sous différents facteurs de risque dans les parties Termes et concepts clés et Indicateurs observables.

¹ Disponible sur le site web d'IDEA International : <<https://www.idea.int/data-tools/tools/electoral-risk-management-tool>>.

- Enfin, les questions qui concernent de nombreux facteurs de risque internes sont systématiquement mentionnées dans le présent Guide, mais évoquées en tant que facteurs de risque distincts dans le *Guide sur les facteurs de risque externes*. Il s'agit notamment de la discrimination et de la violence fondées sur le genre, ainsi que des contenus et comportements problématiques en ligne.

ADAPTATION AU CONTEXTE

La liste des facteurs de risque présentée dans ce Guide n'est pas exhaustive. De même, la manière dont les facteurs de risque sont désignés ou décrits peut ne pas correspondre aux terminologies locales et aux contextes spécifiques. Les utilisateurs et utilisatrices peuvent en toute conscience décider de fusionner certains des facteurs décrits, ou de créer plusieurs facteurs de risque qui se réfèrent à des questions évoquées ici sous un seul facteur. Le vocabulaire peut éventuellement être modifié une fois que les risques critiques sont identifiés dans un pays et un contexte électoral donnés.

LE CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL

La législation électorale regroupe l'ensemble des éléments juridiques structurels qui définissent ou influencent un processus électoral. Comme le précise le Manuel d'IDEA International sur la conception de la gestion électorale (Catt *et al.* 2014, p. 34-44), le cadre juridique complet des élections peut reposer sur des sources diverses, à savoir :

- **Les traités internationaux**, par exemple l'article 25 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) (ONU 1966).
- **Les traités régionaux**, par exemple la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance.
- **La constitution.**
- **Les lois nationales**, qui peuvent prendre la forme d'un code électoral.
- **Les lois provinciales ou étatiques** qui, dans les pays fédéraux, peuvent régir les processus des élections provinciales ou étatiques et locales (comme en Australie) ou des élections nationales (comme aux États-Unis).
- **Les ordonnances, décrets et règlements** adoptés par les autorités nationales ou infranationales.
- **Les règlements, promulgations et directives émis par un organe de gestion des élections**, s'il est habilité à le faire.
- **Les lois et conventions coutumières** qui peuvent être intégrées dans la loi électorale, ou les règlements ou politiques de l'organe de gestion des élections qui traitent de questions telles que l'inscription séparée sur les listes électorales et les modalités de vote pour les femmes et les hommes.
- **Politiques administratives émises par un organe de gestion des élections ou par d'autres organes.**
- **Codes de conduite** (volontaires ou non) pouvant avoir un impact direct ou indirect sur le processus électoral, par exemple pour les organes de gestion des élections, les personnes participant aux élections, les observateurs et observatrices et les reportages des médias sur les élections.

Le cadre électoral légal peut également incorporer – et non simplement se reposer sur – des normes internationales. Par exemple, les articles 7 et 8 de la Convention des Nations Unies sur l'Élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) exigent que toutes les mesures appropriées soient prises pour éliminer la discrimination à l'égard des femmes dans la vie politique et publique du pays et pour faire en sorte que les femmes, dans des conditions d'égalité avec les hommes et sans aucune discrimination, aient l'opportunité de représenter leur gouvernement au niveau international et de participer aux travaux des organisations internationales (ONU 1979). L'article 21 de la Déclaration universelle des droits de l'homme dispose, dans ses alinéas 1 et 3, que « Toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis » et « La volonté du peuple est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics ; cette volonté doit s'exprimer par des élections honnêtes qui doivent avoir lieu périodiquement, au suffrage universel égal et au vote secret ou suivant une procédure équivalente assurant la liberté du vote » (ONU 1948). Une autre convention importante, la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC), en son article 7.2, appelle ses signataires à « renforcer la transparence du financement des candidatures à des fonctions publiques électives et, le cas échéant, du financement des partis politiques » (ONU 2003).

Quel que soit le cadre institutionnel général d'un pays donné, il y aura toujours un ou plusieurs organes responsables de la gestion des élections. Dans les démocraties émergentes, il est courant que les cadres juridiques électoraux promeuvent l'intégrité électorale en confiant aux OGE la responsabilité du contrôle de l'ensemble du processus. Cependant, certaines fonctions – telles que le découpage électoral, l'inscription sur les listes, l'enregistrement et le financement des partis politiques, le règlement des litiges électoraux, la certification et l'annonce des résultats des élections, l'éducation civique et l'information de l'électorat – peuvent également être sous-traitées par un OGE ou soutenues par d'autres institutions ou OSC. Si les fonctions électorales sont confiées à plusieurs institutions, alors le cadre juridique et politique doit être très clair quant aux responsabilités fonctionnelles de chaque institution, et quant à la hiérarchie des pouvoirs et des mécanismes de coordination entre elles (Catt *et al.* 2014, p. 75-78).

1. UN SYSTÈME ÉLECTORAL INADAPTÉ

Termes et concepts clés

inclusion dans les processus électoraux et exclusion des processus électoraux – y compris la représentation des femmes et des différents groupes sociaux; formule électorale; découpage électoral

Comme le décrit le Manuel d'IDEA International sur la conception du système électoral, au niveau le plus élémentaire, le système électoral traduit les votes exprimés en sièges remportés par des partis politiques, des candidats et des candidates (Reynolds, Reilly et Ellis 2005).

Les différents systèmes électoraux peuvent aggraver ou désamorcer les tensions et les conflits au sein de la société. Certains systèmes peuvent bien fonctionner pour assurer une représentation et une participation significatives des femmes et d'autres groupes généralement marginalisés de la population. D'autres encourageront la formation d'un gouvernement fort à parti unique. Si un système électoral n'est pas considéré comme inclusif et équitable, et que les partis politiques ne sont généralement pas perçus comme ayant une chance de remporter les prochaines élections, les perdants peuvent se sentir obligés de travailler en dehors du système en ayant recours à des tactiques non démocratiques, conflictuelles, voire violentes (Reynolds, Reilly et Ellis 2005, p. 6).

Une étude publiée par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD 2009) désigne quatre variables d'un système électoral qui peuvent déclencher des conflits :

(a) la formule permettant de déterminer comment les votes sont traduits en sièges; (b) la taille des circonscriptions; (c) le rapport du nombre de votes par siège; et (d) le découpage des circonscriptions électorales.

Indicateurs observables

1. Degré d'inclusion et de représentation équitable garanti par le système électoral.
2. Degré de responsabilité assuré par le système électoral.

Méthodologie de collecte et d'analyse des données

- Effectuer une analyse experte des effets (a) de la formule électorale; (b) de la taille des circonscriptions; (c) du rapport votes/siège; et (d) du découpage électoral, sur la représentation de tous les grands groupes de la société dans les institutions politiques.
- Mener des enquêtes auprès des acteurs politiques et non politiques afin de connaître leur point de vue quant à l'adéquation du système électoral en vigueur.
- Analyser les dimensions géographiques et de genre des questions relatives au système électoral et examiner les tendances dans le temps.

Questionnaire d'évaluation des risques 1. Système électoral inadapté

Évaluer le degré de véracité des affirmations ci-dessous en attribuant le chiffre correspondant (de 1 à 5)

	Très faible (1)	Faible (2)	Moyen (3)	Élevé (4)	Très élevé (5)	Sans objet (NA)
Le système électoral n'est pas inclusif et ne garantit pas une représentation équitable.						
Le système électoral ne favorise pas la reddition de comptes.						
Le découpage électoral est truqué.						
Le système électoral est discriminatoire et exclut indûment certains groupes, notamment les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et les personnes déplacées à l'intérieur du pays.						
VALEUR MOYENNE: (Somme des scores divisée par le nombre d'affirmations)						

La valeur moyenne est indicative du risque associé à un facteur donné dans une région donnée à un moment donné. Les risques sont présentés sur une échelle de 1 à 5, le chiffre 1 correspondant à un risque très faible et le chiffre 5 à un risque très élevé pour la crédibilité électorale. La collecte de données sur une période plus longue permettra de tracer des graphiques et d'observer des tendances.

Envisagez d'utiliser l'outil GRE pour télécharger des données, générer des cartes de risques géographiques et des diagrammes de tendances, et/ou créer et tenir à jour un registre des risques électoraux.

2. UN CADRE JURIDIQUE ÉLECTORAL INADAPTÉ

Termes et concepts clés

normes et obligations électorales internationales; réforme électorale; collision entre les actes juridiques; existence de formes spéciales de vote

Comme le décrit le manuel d'IDEA International sur la conception du système électoral, le droit électoral est constitué d'un ou de plusieurs textes législatifs régissant tous les aspects du processus d'élection des institutions politiques définies dans la constitution ou dans le cadre institutionnel d'un pays (Reynolds, Reilly et Ellis 2005, p. 176).

Lorsque la loi électorale n'est pas suffisamment robuste pour régler efficacement tous les aspects des processus électoraux, la crédibilité est en danger. Par exemple, si la législation ne prévoit pas l'inclusion effective de tous les individus et groupes éligibles en garantissant leur droit de vote ou de présenter leur candidature aux élections, la crédibilité des processus électoraux peut être mise en péril. Le droit électoral peut également être conçu de manière à favoriser un parti plutôt qu'un autre. Les personnes qui estiment qu'on leur refuse la possibilité de participer aux processus électoraux ou qu'elles ne pourront pas faire campagne sur un pied d'égalité pourraient recourir à différents moyens, tels que le boycott ou la violence, ou encore rejeter les résultats électoraux.

Si l'on ne procède pas à des révisions périodiques pour garantir un cadre juridique optimal à la conduite des élections, synchronisé si nécessaire avec d'autres actes juridiques, les élections seront exposées à des risques croissants. Par exemple, les pandémies, les inondations ou d'autres situations de crise peuvent nécessiter l'introduction ou l'extension de formes spéciales de vote, telles que le vote par correspondance, le vote anticipé, le vote par procuration ou le vote à l'étranger. Si le cadre juridique n'est pas suffisamment

souple pour répondre à ces demandes, la crédibilité du processus risque d'être compromise. Les réformes, si elles ont lieu, doivent intervenir avant que les élections n'entrent dans leur phase de mise en œuvre.

Indicateurs observables

1. Degré de conformité de la loi électorale avec les normes et obligations électorales régionales et internationales.
2. Existence de calendriers et de délais clairement communiqués pour l'introduction d'amendements ou de nouvelles dispositions légales.
3. Mesure dans laquelle la loi électorale permet de règlementer de manière adaptée et complète tous les aspects des processus électoraux.
4. Mesure dans laquelle il existe des mécanismes pour sensibiliser les parties prenantes à la réforme électorale, en particulier les partis politiques et la société civile.
5. Niveau de confiance dans le droit électoral.
6. Tenue d'un registre des contestations de la loi électorale en vigueur – nombre de déclarations officielles (administratives ou judiciaires) et non officielles.
7. Degré d'harmonisation entre la loi électorale et les autres actes juridiques nationaux.
8. Existence de diverses modalités de vote pour faciliter la participation de tous les groupes éligibles qui peuvent avoir des besoins ou des circonstances spécifiques.

Méthodologie de collecte et d'analyse des données

- Confier à une personne experte l'analyse et l'examen de la loi électorale et de son impact sur tous les groupes de population. Analyser les impacts négatifs potentiels dans les différentes régions et au sein des différents groupes sociaux, en particulier les groupes vulnérables et les acteurs politiques.
- Réaliser des enquêtes périodiques auprès des acteurs politiques et du grand public, en ciblant à la fois les hommes et les femmes de manière inclusive, en veillant à ce que tous les groupes vulnérables et historiquement marginalisés soient correctement représentés, afin de comprendre leur niveau de satisfaction à l'égard de la loi électorale. Veiller à ce que toutes les données d'enquête recueillies puissent être ventilées par âge, genre, langue, orientation politique, appartenance ethnique et religion, lieu de résidence et toute autre dimension démographique pertinente.

- Recueillir des informations sur les plaintes officielles déposées et résolues au niveau administratif ou judiciaire en rapport avec la loi électorale. Déterminer les groupes qui déposent des plaintes et obtenir des données ventilées sur les plaintes (comme ci-dessus).
- Évaluer le caractère inclusif et la transparence des processus législatifs.
- Évaluer l'existence et la flexibilité des formes spéciales de vote.
- Analyser la répartition géographique et par genre des questions liées au cadre électoral et examiner les tendances dans le temps.

Questionnaire d'évaluation des risques 2. Un cadre juridique électoral inadapté

Évaluer le **degré de véracité des affirmations** ci-dessous en attribuant le chiffre correspondant (de 1 à 5)

Très faible
(1)

Faible
(2)

Moyen
(3)

Élevé
(4)

Très élevé
(5)

Sans objet
(NA)

La loi électorale n'est pas conforme à la constitution.						
La loi électorale est contestée publiquement par les acteurs concernés (partis politiques, population, acteurs internationaux, etc.).						
La loi électorale est contestée devant les tribunaux.						
La loi électorale est discriminatoire à l'égard de certains groupes, notamment les femmes.						
VALEUR MOYENNE : (Somme des scores divisée par le nombre d'affirmations)						

La valeur moyenne est indicative du risque associé à un facteur donné dans une région donnée à un moment donné. Les risques sont présentés sur une échelle de 1 à 5, le chiffre 1 correspondant à un risque très faible et le chiffre 5 à un risque très élevé pour la crédibilité électorale. La collecte de données sur une période plus longue permettra de tracer des graphiques et d'observer des tendances.

Envisagez d'utiliser l'outil GRE pour télécharger des données, générer des cartes de risques géographiques et des diagrammes de tendances, et/ou créer et tenir à jour un registre des risques électoraux.

3. UN CADRE RÉGLEMENTAIRE INADAPTÉ AU FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES ET DES CAMPAGNES

Termes et concepts clés

divulgaration financière; campagne électorale; reddition de comptes; intégrité; plateformes numériques

La réglementation du financement politique, c'est-à-dire le financement des partis politiques et des campagnes électorales, est un moyen essentiel de promouvoir l'intégrité, la transparence et la reddition de comptes dans toute démocratie. La nécessité de réglementer le financement politique incontrôlé, secret et opaque est un défi majeur pour l'intégrité des élections dans les démocraties émergentes comme dans les démocraties matures. En l'absence de réglementation efficace, le financement des partis politiques peut compromettre l'intégrité des processus et des institutions politiques et mettre en péril la qualité de la démocratie. Un financement politique mal réglementé peut diminuer l'égalité politique, ouvrir la voie aux groupes criminels organisés pour acheter de l'influence politique, et ainsi saper la confiance du public dans les élections (Hamada et Agrawal 2020; Commission mondiale sur les élections, la démocratie et la sécurité 2012).

Indicateurs observables

1. Existence de réglementations, d'interdictions et de limites aux dons/ revenus privés : qui peut financer les partis politiques, les candidates et les candidats et à hauteur de quels montants.
2. Existence d'une réglementation en matière de financement public : octroi d'un financement public direct et indirect aux partis politiques et aux candidates et candidats.
3. Existence de réglementations sur les dépenses : règles sur les montants que les partis politiques et les candidats peuvent dépenser, et sur quoi.

Tenir compte de toute réglementation financière des campagnes en ligne, des implications financières des codes de conduite de campagne, etc.

4. Existence d'exigences en matière de déclaration financière, de contrôle et de sanctions en cas d'infraction à la réglementation.
5. Niveau de soutien et d'orientation apporté par l'OGE aux partis politiques afin de les aider à se conformer aux réglementations existantes.
6. Existence d'un site de divulgation des financements politiques accessible au public.
7. Application rapide et proportionnée des sanctions.

Méthodologie de collecte et d'analyse des données

- Confier à une personne experte l'examen du cadre juridique régissant le financement des partis politiques et des campagnes électorales. Analyser dans quelle mesure il établit des conditions de concurrence équitables pour tous les acteurs politiques. Indiquer les parties prenantes avantagées et/ou désavantagées par le cadre.
- Examiner les documents et le site web des OGE et mener des enquêtes auprès des parties prenantes afin d'évaluer la qualité des conseils fournis par les OGE aux partis politiques en matière de financement des partis politiques.
- Établir l'existence d'exigences en matière de déclarations et de niveaux de conformité.
- Recueillir des informations sur les capacités et les pratiques de contrôle, les plaintes et les sanctions relatives à la campagne des partis politiques.
- Analyser la répartition géographique et par genre des questions relatives au financement politique et prendre en compte les tendances dans le temps.

Questionnaire d'évaluation du risque 3. Un cadre réglementaire inadapté au financement des partis politiques et des campagnes

Évaluer le degré de véracité des affirmations ci-dessous en attribuant le chiffre correspondant (de 1 à 5)

	Très faible (1)	Faible (2)	Moyen (3)	Élevé (4)	Très élevé (5)	Sans objet (NA)
Il n'existe pas de cadre réglementaire pour le financement des partis politiques et des campagnes.						
Le cadre réglementaire pour le financement des partis politiques et des campagnes n'établit pas des conditions de concurrence équitables pour tous les acteurs politiques.						
L'organe de gestion des élections ne fournit pas d'orientations adéquates sur le financement des partis politiques et les campagnes électorales.						
Les acteurs politiques ne respectent pas les règles relatives au financement des partis politiques et aux campagnes électorales.						
Les acteurs politiques qui ne respectent pas les règles de financement et de campagne des partis politiques ne sont pas sanctionnés.						
VALEUR MOYENNE : (Somme des scores divisée par le nombre d'affirmations)						

La valeur moyenne est indicative du risque associé à un facteur donné dans une région donnée à un moment donné. Les risques sont présentés sur une échelle de 1 à 5, le chiffre 1 correspondant à un risque très faible et le chiffre 5 à un risque très élevé pour la crédibilité électorale. La collecte de données sur une période plus longue permettra de tracer des graphiques et d'observer des tendances.

Envisagez d'utiliser l'outil GRE pour télécharger des données, générer des cartes de risques géographiques et des diagrammes de tendances, et/ou créer et tenir à jour un registre des risques électoraux.

4. UN CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL INAPTE À FAIRE FACE AUX NOUVEAUX DÉFIS

Termes et concepts clés

environnement informationnel; épidémie; aléas naturels; technologie; cybersécurité

Ces dernières années, la plupart des OGE ont eu à faire face à une série de questions et de défis nouveaux et en constante évolution. Par exemple, l'utilisation des réseaux sociaux plonge l'électorat dans un environnement informationnel dans lequel il est de plus en plus difficile de faire la distinction entre les faits, la désinformation, la mésinformation et les messages politiques (Bicu s. d.). En outre, les acteurs politiques adoptent de manière croissante la tactique consistant à remettre en question l'intégrité des résultats électoraux. Les aléas naturels et dus à l'homme (y compris les attaques informatiques) peuvent avoir un effet néfaste sur différentes activités électorales, y compris la participation aux élections, et exigent donc que les formes spéciales de vote, entre autres mesures, soient étendues ou mises en place (James, Clark et Asplund 2023).

Des cadres juridiques et institutionnels rigides, obsolètes ou trop prescriptifs peuvent rendre difficile, voire impossible, l'adaptation des processus électoraux en conséquence. Dans le même temps, une trop grande marge de manœuvre dans l'interprétation et la mise en œuvre du cadre juridique peut également conduire à prendre des décisions juridiques ou administratives controversées et à perdre sa crédibilité auprès des principaux acteurs électoraux.

Par exemple, une réglementation sévère de l'espace en ligne peut menacer la démocratie et la crédibilité des élections, mais l'absence totale de réglementation peut injustement avantager certains acteurs par rapport à d'autres, empêchant ainsi une véritable concurrence politique.

En raison de ces nouveaux défis, des organismes publics autres que l'OGE doivent assumer un rôle clé en fournissant les capacités et l'expertise requises pour le processus électoral. En l'absence de missions et de relations entre les organismes clairement définies, l'État pourrait ne pas être en mesure de fournir l'appui nécessaire sur les questions relatives à la sécurité (la sécurité cybernétique et traditionnelle), aux aléas naturels, à la lutte contre la corruption, aux contenus et comportements problématiques dans l'environnement de l'information (en ligne et hors ligne) et à la santé, entre autres.

Indicateurs observables

1. Existence d'une législation mentionnant les défis émergents et les réponses à y apporter.
2. Existence de mandats au sein des organismes publics visant à apporter le soutien et l'expertise nécessaires à l'OGE pour faire face aux nouveaux défis.
3. Existence de cadres qui exigent ou encouragent la collaboration entre les organismes pour faire face aux nouveaux défis.
4. Niveau d'orientation et de soutien apporté par l'OGE aux acteurs électoraux pour faire face aux nouveaux défis.

Méthodologie de collecte et d'analyse des données

- Confier à une personne experte l'examen de la loi électorale et d'autres cadres juridiques pertinents afin de déterminer dans quelle mesure la réglementation est complète et permet de répondre aux nouveaux défis électoraux.
- Examiner les mandats, les règles et les procédures de l'OGE et d'autres organismes chargés des questions électorales pour faire face aux nouveaux défis électoraux.
- Évaluer les procédures permettant la collaboration entre les organismes publics sur les questions liées aux élections, et leur qualité.
- Évaluer dans quelle mesure l'OGE et d'autres organismes publics fournissent des informations et des conseils aux acteurs électoraux sur les nouveaux défis en matière électorale.
- Analyser la répartition géographique et par genre des nouveaux défis/capacités électoraux et tenir compte des tendances dans le temps.

Questionnaire d'évaluation des risques 4. Un cadre juridique et institutionnel inadapté pour faire face aux nouveaux défis

Évaluer le degré de véracité des affirmations ci-dessous en attribuant le chiffre correspondant (de 1 à 5)

Très faible
(1)

Faible
(2)

Moyen
(3)

Élevé
(4)

Très élevé
(5)

Sans objet
(NA)

Le cadre juridique ne contient pas de dispositions relatives aux réponses à apporter aux nouveaux défis électoraux.						
L'OGÉ et d'autres institutions publiques n'ont pas de mandats clairs ni de règles et procédures internes destinées à faire face aux nouveaux défis.						
L'OGÉ et les autres agences de l'État ne collaborent pas pour relever les nouveaux défis.						
L'OGÉ et les autres organismes publics n'apportent pas aux acteurs électoraux les informations et orientations relatives aux nouveaux défis.						
Les défis émergents ne sont pas traités de manière efficace.						
VALEUR MOYENNE : (Somme des scores divisée par le nombre d'affirmations)						

La valeur moyenne est indicative du risque associé à un facteur donné dans une région donnée à un moment donné. Les risques sont présentés sur une échelle de 1 à 5, le chiffre 1 correspondant à un risque très faible et le chiffre 5 à un risque très élevé pour la crédibilité électorale. La collecte de données sur une période plus longue permettra de tracer des graphiques et d'observer des tendances.

Envisagez d'utiliser l'outil GRE pour télécharger des données, générer des cartes de risques géographiques et des diagrammes de tendances, et/ou créer et tenir à jour un registre des risques électoraux.

5. UNE CONCEPTION ET UNE COMPOSITION INADÉQUATES DE L'OGE

Termes et concepts clés

indépendance fonctionnelle; impartialité; professionnalisme; transparence; confiance

Selon la définition du manuel d'IDEA International sur la conception de la gestion électorale, un OGE est une organisation ou un organisme qui a pour seul objectif de gérer et d'être légalement responsable de tout ou partie des éléments² essentiels à la conduite des élections et aux instruments de démocratie directe – tels que les référendums, les initiatives citoyennes et les référendums révocatoires – dès lors qu'ils font partie du cadre juridique. Ces éléments essentiels (ou fondamentaux) consistent à (a) déterminer l'éligibilité, à savoir qui a le droit de voter; (b) recevoir et valider les nominations des personnes participant aux élections (pour les élections, les partis politiques et/ou les candidates et candidats); (c) organiser le scrutin; (d) réaliser le comptage des votes; et (e) compiler les votes (Catt *et al.* 2014, p. 5).

Il existe trois grands modèles de gestion électorale : indépendant, gouvernemental et mixte. Cependant, quel que soit le modèle utilisé, il est de la plus haute importance que l'OGE puisse garantir la crédibilité du processus électoral et la légitimité des résultats des élections. Les OGE doivent respecter les principes d'indépendance, d'impartialité, d'intégrité, de transparence, d'efficacité, de professionnalisme et de sens du service (Wall *et al.* 2006, p. 22-25).

² Dans le cadre de cette publication, le terme « OGE » peut être compris au singulier comme au pluriel (c'est-à-dire lorsqu'il y a plus d'un organe de gestion des élections compétent dans un pays donné).

Si l'un de ces principes constitutifs fait défaut, le travail de l'OGE peut susciter la méfiance d'acteurs clés, ce qui, dans des contextes de forte polarisation sociale, peut nuire à la crédibilité des élections.

Indicateurs observables

1. Niveau de confiance dont jouit l'OGE dans l'ensemble du pays.
2. Niveaux d'indépendance et de composition inclusive de l'OGE, notamment dans une perspective de genre.
3. Niveau d'impartialité de l'OGE.
4. Niveau de transparence dont fait preuve l'OGE dans son travail.

Méthodologie de collecte et d'analyse des données

- Confier à une personne experte l'examen et l'analyse du cadre juridique qui régit la création et le travail de l'OGE. Examiner dans quelle mesure le cadre juridique est sensible au genre et aux conflits ; par exemple, permet-il de garantir la représentation de différents groupes (minoritaires et majoritaires) ?
- Mettre en place une enquête et interroger les acteurs politiques et les différents groupes sociaux afin de mesurer leur perception du travail de l'OGE et la confiance qu'il inspire. Mener régulièrement des enquêtes auprès d'hommes et de femmes.
- Analyser les pratiques de travail de l'OGE en matière d'inclusivité, de transparence et de reddition de comptes. Interroger les acteurs politiques et les groupes de la société civile sur ces questions (ou les inclure dans l'enquête évoquée précédemment).
- Analyser la répartition géographique et par genre des questions relatives à la conception et à la composition de l'OGE et examiner les tendances dans le temps.

Questionnaire d'évaluation des risques 5. Une conception et une composition inadéquates de l'OGE

Évaluer le **degré de véracité des affirmations ci-dessous** en attribuant le chiffre correspondant (de 1 à 5)

	Très faible (1)	Faible (2)	Moyen (3)	Élevé (4)	Très élevé (5)	Sans objet (NA)
L'OGE manque d'indépendance (il n'est pas en mesure de travailler à l'abri des diktats ou influences politiques).						
L'OGE manque d'impartialité (il favorise certaines options politiques et fait preuve de préjugés sexistes).						
L'OGE manque de professionnalisme (la mise en œuvre technique du processus électoral est médiocre).						
L'OGE manque de transparence (les parties intéressées ne sont pas en mesure d'obtenir les informations souhaitées de la part de l'OGE).						
VALEUR MOYENNE : (Somme des scores divisée par le nombre d'affirmations).						

La valeur moyenne est indicative du risque associé à un facteur donné dans une région donnée à un moment donné. Les risques sont présentés sur une échelle de 1 à 5, le chiffre 1 correspondant à un risque très faible et le chiffre 5 à un risque très élevé pour la crédibilité électorale. La collecte de données sur une période plus longue permettra de tracer des graphiques et d'observer des tendances.

Envisagez d'utiliser l'outil GRE pour télécharger des données, générer des cartes de risques géographiques et des diagrammes de tendances, et/ou créer et tenir à jour un registre des risques électoraux.

6. DES MÉCANISMES INADÉQUATS POUR LE RÈGLEMENT DES LITIGES ÉLECTORAUX

Termes et concepts clés

indépendance fonctionnelle; impartialité; professionnalisme; transparence; confiance; mécanismes alternatifs de résolution des conflits

Comme l'explique IDEA International dans son manuel sur la justice électorale, les mécanismes de règlement des litiges électoraux fournissent une structure formelle d'appel par laquelle les actions ou procédures électorales peuvent être contestées juridiquement. En outre, de nombreuses sociétés bénéficient de mécanismes alternatifs de règlement des litiges qui sont mobilisés pour la médiation de ces différends. Des litiges peuvent survenir à n'importe quel stade du processus électoral (Orozco-Henríquez, Ayoub et Ellis 2010, p. 37-38); s'il n'existe pas, dès le départ, de mécanisme de règlement des litiges électoraux efficace et fiable, les acteurs électoraux peuvent décider de résoudre les questions litigieuses par des manifestations, des boycotts ou des actes de violence. Ces situations compromettent la crédibilité des élections.

Indicateurs observables

1. Existence d'organismes de règlement des litiges électoraux.
2. Degré d'accessibilité des organes de règlement des litiges électoraux.
3. Degré d'efficacité des organes de règlement des litiges électoraux.
4. Degré d'indépendance des organes de règlement des litiges électoraux.
5. Degré d'impartialité des organes de règlement des litiges électoraux.
6. Degré de transparence des organes de règlement des litiges électoraux.

7. Niveau de confiance dans les organes de règlement des litiges électoraux.
8. Degré de respect des délais fixés par les organes de règlement des litiges électoraux.

Méthodologie de collecte et d'analyse des données

- Réaliser des enquêtes et des entretiens avec des acteurs politiques et différents groupes sociaux afin de mesurer le degré de confiance dans le travail des organes de règlement des litiges électoraux.
- Obtenir des chiffres sur le nombre de plaintes liées aux élections reçues, résolues et en attente d'une décision de la part des organes de règlement des litiges électoraux compétents et ventiler les plaintes par genre, orientation politique, appartenance ethnique, religion, lieu de résidence et de toute autre dimension démographique pertinente.
- Analyser la répartition géographique et par genre des questions relatives au règlement des litiges électoraux et examiner les tendances dans le temps.

Questionnaire d'évaluation des risques 6. Des mécanismes inadéquats pour la résolution des litiges électoraux

Évaluer le **degré de véracité des affirmations ci-dessous** en attribuant le chiffre correspondant (de 1 à 5)

	Très faible (1)	Faible (2)	Moyen (3)	Élevé (4)	Très élevé (5)	Sans objet (NA)
Le système de règlement des litiges électoraux ne dispose pas d'une structure/capacité suffisante.						
Le règlement des litiges électoraux n'est pas accessible à toutes les parties.						
La résolution des litiges électoraux n'est pas efficacement traitée par le règlement des litiges électoraux.						
Le niveau de confiance dans le règlement des litiges électoraux est faible.						
Les décisions relatives au règlement des litiges électoraux ne sont pas respectées.						
VALEUR MOYENNE: (Somme des scores divisée par le nombre d'affirmations)						

La valeur moyenne est indicative du risque associé à un facteur donné dans une région donnée à un moment donné. Les risques sont présentés sur une échelle de 1 à 5, le chiffre 1 correspondant à un risque très faible et le chiffre 5 à un risque très élevé pour la crédibilité électorale. La collecte de données sur une période plus longue permettra de tracer des graphiques et d'observer des tendances.

Envisagez d'utiliser l'outil GRE pour télécharger des données, générer des cartes de risques géographiques et des diagrammes de tendances, et/ou créer et tenir à jour un registre des risques électoraux.

PLANIFICATION ET PRÉPARATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS ÉLECTORALES

Une fois le cadre juridique et institutionnel électoral finalisé, la planification et les préparatifs pour la mise en œuvre des activités électorales peuvent commencer. En pratique, l'élaboration d'une réglementation visant à rendre opérationnelles les dispositions légales spécifiques peut constituer l'une des étapes. L'élaboration d'un calendrier électoral permettra de s'assurer que les délais sont réalistes et conformes aux dispositions légales. Dans certains cas, une révision périodique du plan stratégique sera nécessaire. En outre, l'OGE doit envisager de réviser ou d'adopter des processus qui amélioreront la gestion de la communication interne et externe, la gestion des TIC, l'élaboration de plans de gestion de crise et la mise en œuvre de cadres de gestion des risques.

Dans tous les cas, les plans opérationnels sont indispensables à la mise en œuvre des différentes phases du cycle électoral en cours, telles que l'information de l'électorat, l'inscription sur les listes, l'enregistrement des partis politiques, des candidates et candidats ainsi que des équipes d'observation, la campagne des partis politiques, le scrutin et le dépouillement, et la gestion des résultats. Les plans opérationnels contiendront les activités à mettre en œuvre, les calendriers, la portée géographique, les ressources humaines et la formation nécessaires, le budget, etc. Le processus de budgétisation est étroitement lié à l'élaboration d'un plan opérationnel. Certains aspects des opérations électorales, tels que l'achat de matériel informatique et la formation correspondante, peuvent nécessiter de longs délais de préparation.

Il est important que la planification électorale soit exhaustive, sensible aux conflits et qu'elle prenne en compte les facteurs de risque liés au processus et au contexte en utilisant des outils de gestion des risques adéquats. La planification électorale doit tenir compte de la capacité des acteurs électoraux à résister aux tensions et aux chocs causés par les risques qui se matérialisent. Il est essentiel que les OGE et autres parties prenantes disposent de plans d'urgence en cas de crise électorale. À bien des égards,

une planification et des préparatifs efficaces nécessiteront une collaboration entre les OGE et d'autres acteurs étatiques et non étatiques. Les faiblesses opérationnelles, les polémiques ou l'incapacité à prévenir ou à atténuer les risques dans quelque phase du cycle électoral que ce soit peuvent compromettre l'intégrité des phases suivantes ou l'ensemble du processus électoral.

7. DES POLITIQUES ET RÈGLEMENTATIONS ADMINISTRATIVES ÉLECTORALES INADAPTÉES

Termes et concepts clés

politiques électorales ; réglementation électorale ; règlements administratifs ; instructions

Le cadre juridique électoral comprend de nombreuses réglementations administratives telles que les ordonnances, règlements, circulaires adoptés par les autorités nationales ou infranationales, les règlements, les décrets et les directives émises par l'OGE, le droit coutumier, les conventions et les codes de conduite. Ces règles sont importantes, car elles établissent un cadre normatif clair et détaillé permettant une mise en œuvre efficace. Le manque de clarté législative peut nuire à la crédibilité et à l'intégrité des processus électoraux et augmenter le risque de manipulation arbitraire, ce qui pourrait conduire à des résultats non démocratiques et à des conflits.

Indicateurs observables

1. Existence de calendriers clairs pour l'introduction de changements dans les politiques et réglementations administratives électorales.
2. Mesure dans laquelle la législation est appliquée par des réglementations spécifiques (instructions, règlements).
3. Degré d'harmonisation des réglementations.
4. Degré de connaissance et de compréhension, chez les responsables électoraux, les acteurs politiques et les citoyens et citoyennes – hommes et femmes, personnes porteuses de handicap et jeunes – des processus électoraux.
5. Niveau de confiance et de satisfaction des acteurs électoraux à l'égard des différentes règles et procédures administratives.

Méthodologie de collecte et d'analyse des données

- Mener des enquêtes pour comprendre dans quelle mesure les acteurs électoraux approuvent les réglementations électorales existantes. Distinguer les différents acteurs politiques en demandant aux personnes interrogées leurs caractéristiques sociodémographiques, notamment le lieu de résidence et l'éventuelle appartenance à une minorité ou à un groupe marginalisé.
- Identifier les acteurs politiques qui désapprouvent certaines dispositions légales, telles que les codes de conduite des partis politiques.
- Grâce aux mêmes enquêtes, évaluer le niveau de connaissance et de compréhension des réglementations électorales pertinentes chez les fonctionnaires électoraux, les acteurs politiques et les différents groupes sociaux, y compris les femmes et les jeunes.
- Analyser la répartition géographique et par genre des questions liées à l'administration des élections et en examiner les tendances dans le temps.

Questionnaire d'évaluation des risques 7. Des politiques et réglementations administratives électorales inadaptées

Évaluer le degré de véracité des affirmations ci-dessous en attribuant le chiffre correspondant (de 1 à 5)

	Très faible (1)	Faible (2)	Moyen (3)	Élevé (4)	Très élevé (5)	Sans objet (NA)
Les règles administratives électorales ne fournissent pas de cadre pour l'organisation des élections.						
Les règles administratives électorales ne sont pas totalement opérationnelles.						
Les règles administratives électorales ne sont pas entièrement comprises par les acteurs concernés.						
Les règles administratives électorales sont contestées par les acteurs concernés.						
VALEUR MOYENNE : (Somme des scores divisée par le nombre d'affirmations)						

La valeur moyenne est indicative du risque associé à un facteur donné dans une région donnée à un moment donné. Les risques sont présentés sur une échelle de 1 à 5, le chiffre 1 correspondant à un risque très faible et le chiffre 5 à un risque très élevé pour la crédibilité électorale. La collecte de données sur une période plus longue permettra de tracer des graphiques et d'observer des tendances.

Envisagez d'utiliser l'outil GRE pour télécharger des données, générer des cartes de risques géographiques et des diagrammes de tendances, et/ou créer et tenir à jour un registre des risques électoraux.

8. DES PROCESSUS DE GESTION ÉLECTORALE INADAPTÉS

Termes et concepts clés

plan stratégique; plan opérationnel; plan de communication; stratégie de relations extérieures; processus de gestion des risques; plans de gestion de crise; plans d'urgence; stratégie TIC

Les organes de gestion des élections ont pour mission de diriger certaines des opérations les plus complexes des sociétés démocratiques, à savoir l'administration des élections. Quel que soit le degré de maturité des traditions démocratiques dans le pays et la solidité de ses institutions politiques, il s'agit toujours d'une mission difficile et assortie de risques.

La gestion électorale est à la fois un art et une science. En raison de ses nombreux aspects variables, le potentiel de défaillance est élevé. Par conséquent, il faut associer un mandat fort confié à l'OGE et l'expertise de son personnel à des processus et méthodes de gestion avancés, notamment la planification stratégique et opérationnelle, les stratégies de communication et de TIC, la gestion des risques et des crises, l'évaluation et le suivi, pour ne citer que quelques éléments essentiels. L'absence d'approche méthodique de la gestion, soutenue par les ressources et outils adéquats, peut entraîner des décisions sous-optimales. Celles-ci seront non seulement moins rentables, mais elles risquent également de rendre les institutions et les processus électoraux vulnérables aux tensions, aux chocs et aux crises. Ces résultats peuvent à leur tour miner la confiance dans l'administration électorale et la crédibilité des élections.

Indicateurs observables

1. Existence de lignes directrices pour la planification stratégique et opérationnelle des élections chez les parties prenantes concernées.
2. Existence de plans stratégiques et opérationnels au sein des organes responsables.
3. Degré de cohérence des plans stratégiques et opérationnels.
4. Niveau de consultation des parties prenantes responsables au cours de la période de planification et capacité à mettre en œuvre des plans opérationnels.
5. Existence d'un plan de communication interne et d'une stratégie de communication externe.
6. Existence de processus de gestion des risques.
7. Existence de plans de gestion de crise.
8. Existence de procédures et de mécanismes de suivi et d'évaluation.
9. Mesure dans laquelle l'OGE dispose de ressources suffisantes (personnel qualifié, outils et financement) afin de garantir une gestion adéquate.

Méthodologie de collecte et d'analyse des données

- Se procurer les documents stratégiques et de planification de l'OGE. Analyser leur qualité, leur volume et la faisabilité de leur contenu, y compris la disponibilité des ressources (personnel, outils et fonds) et les délais envisagés.
- Vérifier l'harmonisation entre les documents de planification stratégique et opérationnelle produits, et entre l'OGE et les autres parties prenantes ayant des mandats électoraux.
- Évaluer dans quelle mesure l'OGE met en œuvre les principaux processus de gestion, tels que la gestion des risques, la gestion des crises, le suivi et l'évaluation.
- Analyser la répartition géographique et par genre des questions relatives à la gestion des élections et en examiner les tendances dans le temps.

Questionnaire d'évaluation des risques 8. Des processus de gestion électorale inadaptée

Évaluer le **degré de véracité des affirmations** ci-dessous en attribuant le chiffre correspondant (de 1 à 5)

	Très faible (1)	Faible (2)	Moyen (3)	Élevé (4)	Très élevé (5)	Sans objet (NA)
L'OGÉ ne dispose pas de plan stratégique.						
L'OGÉ ne dispose pas de plan opérationnel pour l'ensemble du cycle électoral.						
L'OGÉ ne dispose pas de plan de communication interne.						
L'OGÉ ne dispose pas de stratégie de communication externe.						
L'OGÉ ne dispose pas de système formel de gestion des risques.						
L'OGÉ ne dispose pas de plan de gestion de crise.						
L'OGÉ n'a pas mis en place de processus de suivi et d'évaluation.						
VALEUR MOYENNE : (Somme des scores divisée par le nombre d'affirmations)						

La valeur moyenne est indicative du risque associé à un facteur donné dans une région donnée à un moment donné. Les risques sont présentés sur une échelle de 1 à 5, le chiffre 1 correspondant à un risque très faible et le chiffre 5 à un risque très élevé pour la crédibilité électorale. La collecte de données sur une période plus longue permettra de tracer des graphiques et d'observer des tendances.

Envisagez d'utiliser l'outil GRE pour télécharger des données, générer des cartes de risques géographiques et des diagrammes de tendances, et/ou créer et tenir à jour un registre des risques électoraux.

9. DES PROCESSUS DE FINANCEMENT ET DE BUDGÉTISATION INSUFFISANTS POUR LES ÉLECTIONS

Termes et concepts clés

répartition budgétaire ; processus budgétaire ; collaboration entre organismes ; approvisionnement ; fonds d'urgence

On peut classer les coûts électoraux de différentes manières. Par exemple, on peut établir une distinction entre les coûts de personnel, d'investissement et de fonctionnement supportés par un OGE ou une institution électorale auxiliaire. Ces coûts doivent être considérés soit comme des coûts fixes (liés au fonctionnement des institutions), soit comme des coûts variables (liés à la conduite des événements électoraux en cours). Les coûts électoraux peuvent être subdivisés en coûts directs – liés au travail de l'OGE – et en coûts diffus, c'est-à-dire les contributions apportées par d'autres organismes publics (institutions électORALES « auxiliaires »). Ces derniers concernent des aspects spécifiques des élections ; il peut s'agir des bureaux de statistiques, des services postaux, des agences de sécurité ou de santé, par exemple. Les coûts électORAUX diffus (ou « indirects »), enfin, se rapportent aux services électORAUX qui ne peuvent être dissociés des budgets généraux des agences auxiliaires concernées.

On peut établir une autre distinction entre les coûts de base, considérés comme des dispositions minimales pour la tenue des élections, et les coûts qui sont associés aux efforts de protection de l'intégrité électorale. On classe dans les « coûts d'intégrité » l'éducation de l'électorat, le renforcement des pratiques de sécurité au-delà des exigences légales ou réglementaires, etc. (ACE s. d.).

Le fait pour une OGE de recevoir des ressources inadaptées et tardives peut l'obliger à faire des compromis qui peuvent nuire à l'intégrité des processus électORAUX (IDEA International 2017 ; Asplund 2020). Il est important de noter

que les ressources des OGE sont des dépenses de l'État approuvées par le pouvoir législatif (ou le ministère des Finances) pour une période définie. Elles peuvent donc être à la merci des processus politiques. L'insuffisance de ressources pour couvrir les coûts de base peut mettre à mal l'intégrité technique du processus électoral; le manque de fonds pour couvrir les coûts diffus limitera l'engagement des agences d'appui, responsables notamment d'assurer la sécurité ou le respect des mesures de santé et de sécurité (Asplund 2020); le manque de fonds d'intégrité peut quant à lui nuire à la légitimité du processus.

Indicateurs observables

1. Adéquation des fonds pour couvrir les coûts de base spécifiés dans les plans stratégiques/opérationnels/de gestion des risques et dans les plans d'urgence en cas de crise.
2. Adéquation des fonds pour couvrir les coûts diffus spécifiés dans les plans stratégiques/opérationnels/de gestion des risques et dans les plans d'urgence en cas de crise.
3. Adéquation des fonds pour couvrir les coûts d'intégrité spécifiés dans les plans stratégiques/opérationnels/de gestion des risques et dans les plans d'urgence en cas de crise.
4. Anticipation d'une demande de fonds auprès du ministère des Finances.
5. Demande de fonds (chiffrée) existante, approbation des fonds dans le budget de l'OGE, et mise à disposition effective des fonds.
6. Alignement entre le calendrier électoral et les règles de passation des marchés publics.
7. Niveau de reddition de comptes dans les procédures d'approbation et de dépense du budget.

Méthodologie de collecte et d'analyse des données

- Confier à une personne experte une analyse consistant à recouper les plans opérationnels et les fonds disponibles.
- Confier à une personne experte une analyse des différents types de coûts.
- Comparer les fonds demandés par l'OGE dans son budget et ceux approuvés par l'autorité d'approbation des fonds (législateur ou ministère des Finances) avec le montant alloué.
- Comparer avec les budgets des élections précédentes et comparer avec les résultats violents ou non violents ou les situations d'urgence. Établir un tableau des variations de dépenses au cours des différentes phases du cycle électoral. Observer si le budget actuel représente en termes réels une

amélioration par rapport au(x) budget(s) de l'année électorale précédente, et en particulier si le budget actuel compense les déficits antérieurs.

- Analyser la répartition géographique et par genre des questions relatives au financement et à la budgétisation et examiner les tendances dans le temps.

Questionnaire d'évaluation des risques 9. Des processus de financement insuffisants pour les élections

Évaluer le degré de véracité des affirmations ci-dessous en attribuant le chiffre correspondant (de 1 à 5)

Très faible
(1)

Faible
(2)

Moyen
(3)

Élevé
(4)

Très élevé
(5)

Sans objet
(NA)

La procédure budgétaire est retardée ou la présentation du budget est tardive.						
Le financement n'est pas reçu à temps par l'OGE.						
Les fonds alloués sont insuffisants et peuvent avoir un impact négatif sur la qualité des processus électoraux.						
Les procédures financières, y compris les commandes publiques, ne sont pas transparentes et ne correspondent pas au calendrier électoral.						
Les fonds alloués à la sécurité électorale sont inexistantes ou insuffisants.						
VALEUR MOYENNE : (Somme des scores divisée par le nombre d'affirmations)						

La valeur moyenne est indicative du risque associé à un facteur donné dans une région donnée à un moment donné. Les risques sont présentés sur une échelle de 1 à 5, le chiffre 1 correspondant à un risque très faible et le chiffre 5 à un risque très élevé pour la crédibilité électorale. La collecte de données sur une période plus longue permettra de tracer des graphiques et d'observer des tendances.

Envisagez d'utiliser l'outil GRE pour télécharger des données, générer des cartes de risques géographiques et des diagrammes de tendances, et/ou créer et tenir à jour un registre des risques électoraux.

FORMATION ET ÉDUCATION

À strictement parler, les mesures de formation opérationnelle portent sur le renforcement des capacités des agents électoraux à mener à bien les aspects techniques et non techniques de la préparation et de la mise en œuvre des processus électoraux. En l'absence de formation des agents électoraux, ou si cette formation présente des lacunes, les procédures opérationnelles standard peuvent être mal comprises.

La formation et l'éducation peuvent également cibler divers acteurs électoraux, notamment les organismes publics dotés de mandats électoraux spécifiques, les partis politiques, les organisations de la société civile impliquées dans l'observation des élections, ou encore les médias. L'inadéquation de la formation et de l'éducation des acteurs électoraux peut accroître les tensions et contribuer à la méfiance à l'égard de l'intégrité des élections.

L'information et l'éducation de l'électorat, quant à elles, portent sur les droits, les devoirs, les calendriers et les procédures (inscription et vote), et sont souvent organisées de manière à couvrir les différentes phases du cycle électoral. Dans de nombreux cas, les OGE mènent une campagne d'information dans le cadre d'un effort plus large d'éducation électorale. Les OGE peuvent fournir des informations sur le système électoral, l'inscription, la conception des bulletins de vote, les modalités de vote, les lieux de scrutin, etc. Le manque d'information du public et de compréhension de la part de la population peut semer la confusion chez les électeurs et les électrices, accroître les tensions et entraîner une baisse de la participation électorale, ce qui nuit à son tour à la crédibilité des élections et de leurs résultats.

10. UNE FORMATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL INADÉQUATE

Termes et concepts clés

personnel permanent; personnel temporaire; formation opérationnelle; évolution professionnelle; TIC

Comme le souligne IDEA International dans son manuel sur la conception de la gestion électorale, il est essentiel que les membres du personnel permanent et temporaire de l'OGE reçoivent une formation opérationnelle appropriée afin de parfaitement comprendre leurs rôles respectifs. Cette formation adaptée est d'autant plus importante lorsque les membres du personnel sont en contact avec des électeurs, électrices ou d'autres parties prenantes, lors de la manipulation des bulletins de vote ou d'autres justificatifs, ou lors du traitement de questions sensibles.

Au minimum, cette formation doit renforcer l'importance des exigences clés (comme le respect de la loi, la neutralité et la transparence) et permettre aux personnes qui la suivent de bien comprendre les tâches qu'elles auront à accomplir. Pour le personnel temporaire, il s'agira là du point le plus important, et les manuels et listes de contrôle seront des outils essentiels. Pour le personnel permanent, la formation doit également mettre l'accent sur les systèmes et processus sous-jacents dont les membres seront responsables, en accordant une attention particulière aux plans d'urgence, aux mécanismes de sauvegarde et à la résolution des problèmes (Catt *et al.* 2014, p. 187).

Une formation de mauvaise qualité ou inadaptée peut mettre à mal la prestation de services et augmenter le risque d'erreurs d'appréciation ou de jugement susceptibles de nuire à la réputation de l'OGE ou au résultat de l'élection elle-même. Les erreurs peuvent être systémiques, techniques, procédurales ou simplement humaines, et peuvent survenir à tout moment avant, pendant ou après l'élection. Les erreurs techniques résultant d'une

installation ou d'une maintenance défectueuse des machines à voter, des dispositifs d'identification des électeurs et électrices (registres de vote électroniques), des écrans tactiles et des appareils de transmission des résultats (téléphones portables), par exemple, peuvent entraver, voire interrompre le scrutin. Des erreurs de procédure entraînant la perte de matériel électoral sensible (en particulier de bulletins de vote placés dans l'urne ou remplis) peuvent modifier le résultat du scrutin. Une erreur humaine, entraînant une transmission inexacte des résultats, peut fausser les premiers résultats des élections.

Indicateurs observables

1. Mesure dans laquelle la formation opérationnelle est obligatoire et codifiée dans la loi électorale.
2. Existence d'une évaluation des besoins qui met l'accent sur la formation opérationnelle et l'évolution professionnelle.
3. Existence et exhaustivité de plans opérationnels pour la formation des agents électoraux.
4. Existence et disponibilité de supports de formation standardisés (programme de formation, manuels, listes de contrôle, supports audio et vidéo) directement liés aux tâches des agents électoraux temporaires (inscription sur les listes, dépouillement des votes et compilation, formes spéciales de vote).
5. Existence d'animateurs et d'animatrices de formation en nombre suffisant.
6. Mesure dans laquelle le programme national de formation (en cascade et/ou par équipes mobiles) a été mené à bien dans tout le pays en temps voulu.
7. Niveau de compréhension et de compétences obtenu grâce au programme national de formation.
8. Existence d'une capacité opérationnelle de formation (sous la forme d'une division, d'une direction, d'un service, d'une unité, d'une sous-unité ou d'un centre dédié à la formation électorale) au sein de l'OGE, dotée d'un personnel et d'un budget suffisants.

Méthodologie de collecte et d'analyse des données

- Élaborer des plans de formation pour les agents électoraux. Utiliser des cartes pour indiquer les régions dépourvues de plans adéquats. Évaluer dans quelle mesure la formation arrive en temps voulu et est dotée de ressources. Évaluer la représentation des hommes et des femmes dans la formation.

- Confier à une personne experte l'examen de la méthodologie et des supports de formation. Dresser la carte des régions où la méthodologie et les supports de formation pourraient devoir être modifiés afin de surmonter les barrières linguistiques et autres. Interroger le personnel sur la mesure dans laquelle les compétences sont entretenues et institutionnalisées au sein des OGE.
- Assurer le suivi du rythme, du temps alloué et de la portée des efforts de formation. Dresser un tableau des niveaux/pourcentages de mise en œuvre de la formation.
- Réaliser une enquête/un questionnaire auprès des agents électoraux formés. Dresser la liste des sujets moins bien compris par le personnel formé. Indiquer les domaines dans lesquels la formation devrait être renouvelée.
- Analyser la répartition géographique et par genre des défis liés à la formation et examiner les tendances dans le temps.

Questionnaire d'évaluation des risques 10. Une formation du personnel électoral inadéquate

Évaluer le **degré de véracité des affirmations ci-dessous** en attribuant le chiffre correspondant (de 1 à 5)

	Très faible (1)	Faible (2)	Moyen (3)	Élevé (4)	Très élevé (5)	Sans objet (NA)
Il n'existe pas de plan opérationnel complet pour la formation des agents électoraux.						
Les agents électoraux n'acquièrent pas les connaissances adéquates au cours de la formation.						
Les agents électoraux concernés n'ont pas été inclus dans la formation.						
Les prestataires de formation manquent de compétences et de méthodologies pour mener à bien la formation.						
VALEUR MOYENNE : (Somme des scores divisée par le nombre d'affirmations)						

La valeur moyenne est indicative du risque associé à un facteur donné dans une région donnée à un moment donné. Les risques sont présentés sur une échelle de 1 à 5, le chiffre 1 correspondant à un risque très faible et le chiffre 5 à un risque très élevé pour la crédibilité électorale. La collecte de données sur une période plus longue permettra de tracer des graphiques et d'observer des tendances.

Envisagez d'utiliser l'outil GRE pour télécharger des données, générer des cartes de risques géographiques et des diagrammes de tendances, et/ou créer et tenir à jour un registre des risques électoraux.

11. UNE FORMATION ET UNE ÉDUCATION DES ACTEURS ÉLECTORAUX INADÉQUATES

Termes et concepts clés

partis politiques; financement des partis politiques; médias; agences du secteur de la sécurité; juges; organisations de la société civile; autorités locales; agences gouvernementales; lois et procédures électorales; plateformes de réseaux sociaux

De nombreux OGE dispensent régulièrement des formations aux personnes représentant les partis politiques, aux juges, au personnel de police, aux médias et aux personnes représentant les organisations de la société civile en amont des élections. Par exemple, les candidates, candidats et agents des partis politiques reçoivent une formation sur les lois relatives au financement des campagnes électorales, les procédures électorales et les codes de conduite. Les journalistes sont souvent formés à la déontologie en période électorale et à la lutte contre les discours de haine. Les agences du secteur de la sécurité ont besoin d'une formation sur le caractère délicat de la sécurisation des acteurs et des lieux électoraux sans toutefois interférer dans le processus. Si le personnel politique, le personnel de l'observation électorale, les agences du secteur de la sécurité et les journalistes ne comprennent pas bien les bases des aspects techniques des processus électoraux – y compris les diverses procédures, les mécanismes de prise de décision et de règlement des litiges électoraux – leurs idées fausses peuvent se traduire par une mauvaise prise de décision ou des déclarations publiques mal évaluées et, par conséquent, par des niveaux de tension accrus. Les médias ont la responsabilité d'informer et non de créer de l'information: lorsqu'ils oublient cette responsabilité, cela peut nuire à la crédibilité et à l'intégrité des élections.

Indicateurs observables

1. Existence et exhaustivité des programmes de formation liés aux processus électoraux pour les différents acteurs électoraux qui intègrent les questions de genre.
2. Mesure dans laquelle les programmes de formation électorale sont adaptés aux besoins spécifiques des différentes parties prenantes, en termes de langue, de moyens de diffusion, etc.
3. Fréquence des formations périodiques pour les acteurs électoraux.
4. Niveau de compréhension des différents aspects des processus électoraux par les parties prenantes.
5. Existence d'une capacité opérationnelle de formation (sous la forme d'une division, d'une direction, d'un service, d'une unité, d'une sous-unité ou d'un centre de formation électorale) au sein de l'organe de gestion des élections, dotée d'un personnel et d'un budget suffisants.

Méthodologie de collecte et d'analyse des données

- Examiner les plans de formation pour les acteurs électoraux.
- Confier à une personne experte l'examen de la méthodologie et du matériel de formation (programme, manuels, listes de contrôle, guides, supports audio et vidéo).
- Recueillir des informations, notamment par le biais d'enquêtes, sur la mise en œuvre d'actions de formation au fil du temps.
- Sonder les acteurs électoraux concernés sur leur compréhension des processus électoraux avant et après la formation.
- Analyser la répartition géographique et par genre des questions relatives à la formation des acteurs électoraux et examiner les tendances dans le temps.

Questionnaire d'évaluation des risques 11. Une formation et une éducation des acteurs électoraux inadéquates

Évaluer le degré de véracité des affirmations ci-dessous en attribuant le chiffre correspondant (de 1 à 5)

Très faible
(1)

Faible
(2)

Moyen
(3)

Élevé
(4)

Très élevé
(5)

Sans objet
(NA)

Il n'existe pas de plan opérationnel global pour la formation des partis politiques et des médias.						
Les partis politiques et les médias concernés n'ont pas été inclus dans les programmes de formation.						
Les partis politiques/médias n'acquièrent pas les connaissances adéquates au cours de la formation.						
Les prestataires de formation manquent de compétences et de méthodologie pour mener à bien la formation.						
VALEUR MOYENNE : (Somme des scores divisée par le nombre d'affirmations)						

La valeur moyenne est indicative du risque associé à un facteur donné dans une région donnée à un moment donné. Les risques sont présentés sur une échelle de 1 à 5, le chiffre 1 correspondant à un risque très faible et le chiffre 5 à un risque très élevé pour la crédibilité électorale. La collecte de données sur une période plus longue permettra de tracer des graphiques et d'observer des tendances.

Envisagez d'utiliser l'outil GRE pour télécharger des données, générer des cartes de risques géographiques et des diagrammes de tendances, et/ou créer et tenir à jour un registre des risques électoraux.

12. UNE CAMPAGNE D'INFORMATION ET D'ÉDUCATION DE L'ÉLECTORAT INADÉQUATE

Termes et concepts clés

inclusivité; informations en plusieurs langues; personnes porteuses de handicap; LGBTQIA+; communautés urbaines et rurales; plateformes de réseaux sociaux et de médias traditionnels

Les campagnes d'information et d'éducation des électeurs menées par l'OGE compétent visent à fournir à la population les connaissances, les compétences et la confiance nécessaires à la participation aux élections en tant que candidates et candidats et en tant qu'électorices et électeurs³. En général, ces campagnes abordent au moins les bases relatives aux conditions d'éligibilité et aux calendriers, ainsi que les lieux et les procédures d'inscription et de vote. Il convient donc de garantir l'accessibilité à l'ensemble de la population, indépendamment des handicaps, de la diversité linguistique, du genre et d'autres dimensions sociales. Les campagnes d'information et d'éducation de l'électorat doivent également être adaptées aux personnes qui ne savent ni lire ni écrire.

Les campagnes d'information et d'éducation de l'électorat peuvent manquer de clarté, être inexactes, ne pas s'adapter aux changements de l'environnement opérationnel ou être mal programmées. Elles peuvent ne pas parvenir à tout le monde, en particulier les groupes marginalisés tels que les femmes et les personnes âgées dans les zones rurales, ce qui compromet l'intégrité électorale. Dans la plupart des sociétés du monde, la répartition inégale du pouvoir entre les femmes et les hommes défavorise l'accès des femmes à

³ Note sur l'adaptation au contexte : un chevauchement avec le facteur de risque 11 est probable, car l'information publique est également destinée à des parties prenantes spécifiques : certains électeurs et électorices (qui sont des parties prenantes électorales au sens large) deviennent candidates et candidats d'un parti politique ou membres d'un parti; l'information et l'éducation électorales ont également des effets sur les équipes d'observation nationales, etc.

l'information. La désinformation et la mésinformation entourant les élections et les procédures électorales ne font qu'aggraver le problème.

En conséquence, l'électorat peut méconnaître les critères d'éligibilité aux listes électorales et les documents d'identité requis, les bureaux de vote désignés peuvent ignorer la procédure de vote, etc. La mauvaise information des citoyennes et citoyens peut les exclure des processus électoraux, les ralentir ou les perturber, ou encore surcharger inutilement les mécanismes de règlement des litiges électoraux, ce qui nuit à la crédibilité des élections et de leurs résultats.

En période d'urgence et de crise, les OGE devront communiquer tout changement apporté au processus d'inscription ou de vote. Par exemple, à la suite d'une catastrophe naturelle, l'OGE aura peut-être besoin d'introduire des mesures sanitaires ou sécuritaires ou de mettre en place des formes spéciales de vote. Tout changement doit être clairement communiqué à l'ensemble de l'électorat, dans toutes les langues nécessaires et en temps utile.

Indicateurs observables

1. Existence d'un plan de sensibilisation comprenant les dates des réunions périodiques avec les différentes parties prenantes.
2. Exactitude et pertinence des informations fournies dans le matériel d'information et d'éducation destiné à l'électorat.
3. Élaboration de matériel d'information et d'éducation destiné à l'électorat adapté aux différents groupes linguistiques, aux personnes porteuses de handicap et aux autres minorités, ainsi qu'aux personnes analphabètes et illettrées (langues et formats).
4. Pertinence du calendrier de la campagne d'information et d'éducation de l'électorat.
5. Portée géographique de la campagne d'information et d'éducation de l'électorat.
6. Diversité des canaux d'information et d'éducation de l'électorat (radios, télévisions et journaux à l'échelle nationale et locale, SMS, site web de l'OGE, réseaux sociaux, etc.)
7. Qualité et sensibilité sociale de la campagne d'information et d'éducation de l'électorat.
8. Existence d'une capacité opérationnelle dédiée à l'information et à l'éducation de l'électorat (sous la forme d'une division, d'une direction, d'un service, d'une unité, d'une sous-unité ou d'un centre de formation électorale spécialisé) au sein de l'OGE, dotée d'un personnel et d'un budget suffisants.

Méthodologie de collecte et d'analyse des données

- Évaluer les calendriers des activités d'information et d'éducation de l'électorat.
- Analyser la couverture géographique de la campagne d'information de l'électorat et sa capacité à toucher tous les groupes sociaux. Tenir compte du genre, de l'âge, de l'appartenance ethnique, de la langue et des groupes religieux. Tenir compte des électrices et électeurs ayant des besoins particuliers.
- Réaliser des enquêtes auprès des groupes bénéficiaires et exclus pour mesurer les effets de la campagne d'information de l'électorat (niveau de compréhension des messages de la campagne).
- Analyser la répartition géographique et par genre d'autres questions relatives à l'information et à l'éducation de l'électorat et tenir compte des tendances dans le temps.

Questionnaire d'évaluation des risques 12. Une campagne d'information et d'éducation de l'électorat inadéquate

Évaluer le degré de véracité des affirmations ci-dessous en attribuant le chiffre correspondant (de 1 à 5)

	Très faible (1)	Faible (2)	Moyen (3)	Élevé (4)	Très élevé (5)	Sans objet (NA)
Les plans opérationnels et le budget ne prévoient pas de campagne complète d'information de l'électorat.						
Le calendrier est trop court pour permettre la mise en œuvre d'une campagne globale d'information de l'électorat.						
La campagne d'information de l'électorat n'est pas mise en œuvre par des moyens divers, dont les médias traditionnels et réseaux sociaux.						
L'information de l'électorat n'est pas sensible ni accessible à l'ensemble de la population (minorités linguistiques, personnes illettrées et analphabètes, groupes marginalisés tels que les femmes, etc.)						
VALEUR MOYENNE : (Somme des scores divisée par le nombre d'affirmations)						

La valeur moyenne est indicative du risque associé à un facteur donné dans une région donnée à un moment donné. Les risques sont présentés sur une échelle de 1 à 5, le chiffre 1 correspondant à un risque très faible et le chiffre 5 à un risque très élevé pour la crédibilité électorale. La collecte de données sur une période plus longue permettra de tracer des graphiques et d'observer des tendances.

Envisagez d'utiliser l'outil GRE pour télécharger des données, générer des cartes de risques géographiques et des diagrammes de tendances, et/ou créer et tenir à jour un registre des risques électoraux.

INSCRIPTION/ ENREGISTREMENT

Les processus électoraux englobent trois types d'inscription :

1. **l'inscription des électeurs et électrices sur les listes électorales**, le processus de vérification de l'éligibilité au vote ;
2. **l'enregistrement des partis politiques et des candidates et candidats**, y compris la vérification de l'éligibilité à se présenter à l'élection.
3. **l'accréditation des membres des équipes d'observation**, une procédure visant à accorder l'accès à différents acteurs de l'observation des activités électorales concernées.

Ces trois éléments peuvent avoir un impact sur la crédibilité et l'intégrité des processus électoraux.

13. DES INSCRIPTIONS PROBLÉMATIQUES SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Termes et concepts clés

exclusion; discrimination fondée sur le genre; modalités particulières d'inscription sur les listes électorales; désinformation/mésinformation; technologies d'inscription sur les listes électorales

L'inscription sur les listes électorales établit l'éligibilité des individus à voter lors des scrutins. En règle générale, l'éligibilité au vote est une condition préalable à l'enregistrement des candidates et candidats.

L'inscription des électeurs et électrices est un processus techniquement complexe et sensible. Parmi les lacunes susceptibles d'influencer les résultats électoraux, citons les personnes inscrites plusieurs fois, les listes électorales contenant les noms de personnes décédées ou inexistantes, les demandes d'inscription valables mais rejetées et les erreurs d'affectation aux bureaux de vote. Les technologies numériques peuvent résoudre certains problèmes, mais ne font souvent qu'ajouter une couche de vulnérabilité. Par conséquent, tous les acteurs politiques se présentant aux élections s'inquiètent de la qualité du processus d'inscription sur les listes électorales. Toute manipulation ou perception de manipulation des listes portera atteinte à la crédibilité des élections.

Indicateurs observables

1. Qualité de la campagne d'information et d'éducation concernant les inscriptions sur les listes électorales.
2. Niveau d'accessibilité des centres d'inscription sur les listes électorales et/ou de l'inscription par téléphone mobile à toute la population, y compris les personnes déplacées à l'intérieur du pays.

3. Qualité (performance des services) de l'inscription sur les listes électorales, y compris les niveaux de transparence et le taux de participation de la population lors de l'inscription (données ventilées par genre et par âge).
4. Adéquation de la technologie d'inscription et les calendriers relatifs à l'introduction des nouvelles technologies d'enregistrement.
5. Fiabilité et performance de la technologie d'inscription sur les listes électorales.
6. Rapport entre le nombre d'inscriptions validées et rejetées.
7. Degré de compréhension de l'électorat et autres parties prenantes à l'égard des procédures de plainte.
8. Existence d'une période d'examen des listes électorales provisoires.
9. Nombre de plaintes liées au processus d'inscription sur les listes électorales (ventilées par genre).
10. Localisation et ampleur des incidents violents liés aux processus d'inscription sur les listes électorales.

Méthodologie de collecte et d'analyse des données

- Réaliser des enquêtes périodiques auprès des partis politiques, des OSC et des citoyens et citoyennes concernant leur perception de la qualité du processus d'inscription en cours : la qualité de l'inscription est-elle susceptible d'influer sur les résultats électoraux et, le cas échéant, dans quelle mesure ?
- Vérifier la disponibilité des listes électorales provisoires et l'efficacité des procédures de plainte.
- Examiner les registres d'inscription sur les listes, les registres des recours en matière d'inscription auprès des organes de recours compétents et la dynamique de résolution des cas.
- Recueillir des données sur les incidents liés à l'augmentation des tensions et de la violence dans le cadre des processus d'inscription.
- Analyser la répartition géographique et par genre des inscriptions sur les listes électorales et en examiner les tendances dans le temps.

Questionnaire d'évaluation des risques 13. Des inscriptions problématiques sur les listes électorales

Évaluer le **degré de véracité des affirmations ci-dessous** en attribuant le chiffre correspondant (de 1 à 5)

Très faible
(1)

Faible
(2)

Moyen
(3)

Élevé
(4)

Très élevé
(5)

Sans objet
(NA)

Le processus d'inscription sur les listes électorales a commencé tardivement dans un grand nombre de localités.						
Les centres d'inscription manquent de personnel et les femmes y sont sous-représentées.						
Les centres d'inscription manquent de matériel et d'équipement ou bien ils sont défectueux.						
Le personnel chargé de l'inscription ne comprend pas ou ne respecte pas les procédures d'inscription.						
VALEUR MOYENNE : (Somme des scores divisée par le nombre d'affirmations)						

La valeur moyenne est indicative du risque associé à un facteur donné dans une région donnée à un moment donné. Les risques sont présentés sur une échelle de 1 à 5, le chiffre 1 correspondant à un risque très faible et le chiffre 5 à un risque très élevé pour la crédibilité électorale. La collecte de données sur une période plus longue permettra de tracer des graphiques et d'observer des tendances.

Envisagez d'utiliser l'outil GRE pour télécharger des données, générer des cartes de risques géographiques et des diagrammes de tendances, et/ou créer et tenir à jour un registre des risques électoraux.

14. UN ENREGISTREMENT PROBLÉMATIQUE DES PARTIS POLITIQUES ET DES CANDIDATURES

Termes et concepts clés

exclusion; discrimination fondée sur le genre; modalités particulières d'inscription sur les listes électorales; financement des partis politiques; désinformation/mésinformation; technologies d'inscription sur les listes électorales

Les partis politiques existent en dehors du contexte électoral et ne font pas que participer aux élections. Pour y participer, il faut généralement s'enregistrer auprès de l'organisme responsable de la conduite des élections. Les conditions d'enregistrement de base peuvent comprendre la fourniture d'informations sur l'identité du parti, les documents relatifs à son programme, la preuve d'un soutien populaire, la couverture géographique et la viabilité financière. Les exigences de base en matière d'enregistrement des candidatures de membres des partis politiques peuvent comprendre la preuve de leur capacité à voter dans une circonscription électorale donnée et certaines informations supplémentaires (des déclarations financières, par exemple).

Cependant, les exigences en matière d'enregistrement peuvent servir d'outil d'exclusion des groupes ou des individus du processus électoral. Le refus d'enregistrement peut inciter les groupes exclus à boycotter les élections ou à recourir à des moyens violents pour poursuivre leurs intérêts politiques. Dans de nombreuses situations, la violence psychologique et physique est utilisée pour empêcher des candidates ou candidats de se présenter aux élections, ce qui porte atteinte à l'intégrité des processus électoraux.

Indicateurs observables

1. Le niveau de difficulté ou de facilité à respecter les exigences en matière d'enregistrement des partis et des candidatures, y compris :
 - **Les exigences légales.** Enregistrement préalable de l'organisation politique, enregistrement du candidat/de la candidate, pays de naissance, déclarations signées, etc.
 - **Les exigences financières.** Dépôts d'enregistrement, frais, déclarations fiscales, etc.
 - **Les exigences logistiques.** Calendriers, lieux d'enregistrement, etc.
 - **Les exigences en matière de genre.** Les listes permettent-elles d'inclure à la fois des hommes et des femmes ?
2. Représentativité géographique et sociale et inclusivité des partis politiques.
3. Nombre d'incidents impliquant des violences physiques et psychologiques à l'encontre de possibles candidats et candidates d'un parti, ventilés par genre, au cours des primaires et de la période d'enregistrement.
4. Nombre d'enregistrements ayant abouti par rapport au nombre d'enregistrements rejetés.
5. Nombre de petits partis (par exemple, partis « satellites » ou « mallettes ») en coalition avec le parti au pouvoir ou avec le principal parti d'opposition (qui pourraient encombrer le paysage électoral et éroder le potentiel des candidatures d'opposition).
6. Nombre de plaintes reçues et traitées, relatives à l'enregistrement des partis et des candidatures.

Méthodologie de collecte et d'analyse des données

- Confier à une personne experte l'examen du cadre juridique relatif à l'enregistrement des partis politiques et des candidatures et analyser ses effets. Examiner les cas où les exigences en matière d'enregistrement des partis sont susceptibles d'exclure de la compétition politique des groupes politiques, socio-économiques ou démographiques particuliers, tels que les femmes et les jeunes.
- Examiner les registres d'enregistrement des partis et des candidates et candidats, les registres des recours liés à l'enregistrement et la dynamique de résolution des cas. Examiner les systèmes internes d'enregistrement des partis politiques et les plaintes internes déposées par les candidates et candidats, ainsi que le nombre de plaintes déposées par un parti contre un autre.
- Recueillir des données sur les incidents violents survenus lors des primaires et tout au long de la période d'enregistrement.

- Analyser la répartition géographique et par genre des questions relatives à l'enregistrement des partis et des candidatures et en examiner les tendances dans le temps.

Questionnaire d'évaluation des risques 14. Un enregistrement problématique des partis politiques et des candidatures

Évaluer le degré de véracité des affirmations ci-dessous en attribuant le chiffre correspondant (de 1 à 5)

Très faible
(1)

Faible
(2)

Moyen
(3)

Élevé
(4)

Très élevé
(5)

Sans objet
(NA)

Des exigences légales (conditions d'éligibilité, etc.) font volontairement obstacle à l'enregistrement des coalitions, des partis politiques et des candidatures.						
Des exigences financières (dépôts d'enregistrement, déclarations fiscales, etc.) font volontairement obstacle à l'enregistrement des coalitions, des partis politiques et des candidatures.						
Les calendriers et les lieux d'enregistrement créent des obstacles logistiques pour l'enregistrement des coalitions, des partis politiques et des candidatures.						
Les femmes subissent des intimidations et sont découragées de présenter leur candidature politique.						
Un grand nombre de plaintes ont été déposées concernant une ou plusieurs nominations de coalition, de parti politique ou de candidat ou candidate.						
VALEUR MOYENNE: (Somme des scores divisée par le nombre d'affirmations)						

La valeur moyenne est indicative du risque associé à un facteur donné dans une région donnée à un moment donné. Les risques sont présentés sur une échelle de 1 à 5, le chiffre 1 correspondant à un risque très faible et le chiffre 5 à un risque très élevé pour la crédibilité électorale. La collecte de données sur une période plus longue permettra de tracer des graphiques et d'observer des tendances.

Envisagez d'utiliser l'outil GRE pour télécharger des données, générer des cartes de risques géographiques et des diagrammes de tendances, et/ou créer et tenir à jour un registre des risques électoraux.

15. UNE ACCRÉDITATION PROBLÉMATIQUE DES ÉQUIPES D'OBSERVATION NATIONALES ET INTERNATIONALES

Termes et concepts clés

observation internationale des élections; observation nationale des élections; normes et engagements internationaux en matière électorale; éligibilité; discrimination fondée sur le genre; transparence; confiance

Pour les citoyens et citoyennes qui s'engagent dans l'observation d'élections, c'est une occasion d'exercer leur droit de participer aux affaires politiques et de demander des comptes aux autorités électorales. Pour la communauté internationale, l'observation des élections est l'occasion de demander aux États parties de rendre compte de leurs obligations et de promouvoir les bonnes pratiques par le biais des rapports d'observation. Leur présence peut dissuader les fraudes.

Une accréditation problématique peut être perçue comme faisant partie des préparatifs visant à truquer les résultats électoraux, ce qui peut contribuer à accroître les tensions, à provoquer des explosions de violence ou à rejeter les résultats. Dans le cas de l'observation nationale, certains acteurs politiques peuvent recourir à la pression et à l'intimidation pour influencer les rapports d'observation. Les régimes autoritaires auront tendance à limiter la présence des équipes d'observation internationales et à refuser l'accréditation de groupes d'observation nationaux (ACE 2012; James, Clark et Asplund 2023).

Indicateurs observables

1. Degré de difficulté lié à l'accréditation des équipes d'observation nationales et internationales.
2. Nombre d'accréditations rejetées et éventuelles zones géographiques associées (données ventilées par genre).
3. Nombre de plaintes liées à des demandes d'observation rejetées.
4. Nombre d'incidents d'obstruction ou d'intimidation signalés par les observateurs et observatrices.

Méthodologie de collecte et d'analyse des données

- Procéder à un examen approfondi du cadre juridique pour l'accréditation des équipes d'observation nationales et internationales.
- Identifier les groupes et les organisations qui se voient refuser l'accès à l'observation électorale.
- Interroger les organisations d'observation électorale nationales et internationales pour connaître leur point de vue sur le processus d'accréditation. Se procurer le nombre de personnes déployées pour l'observation, les événements observés et la couverture géographique. Identifier les lacunes potentielles.
- Sonder les citoyens et citoyennes sur leur niveau de confiance dans les différents groupes d'observation électorale.
- Analyser la répartition géographique et par genre des questions d'observation et d'accréditation et examiner les tendances dans le temps.

Questionnaire d'évaluation des risques 15. Une accréditation problématique des équipes d'observation nationales et internationales

Évaluer le degré de véracité des affirmations ci-dessous en attribuant le chiffre correspondant (de 1 à 5)

Très faible
(1)

Faible
(2)

Moyen
(3)

Élevé
(4)

Très élevé
(5)

Sans objet
(NA)

Les exigences légales pour l'accréditation des équipes d'observation nationales et internationales font volontairement obstacle à l'accréditation.						
Les calendriers d'accréditation des organismes nationaux et internationaux font volontairement obstacle à l'accréditation.						
L'accréditation d'une personne pour l'observation d'un parti politique concerné est rejetée.						
L'accréditation d'un groupe d'observation de la société civile est rejetée.						
L'accréditation d'un groupe d'observation international concerné est rejetée.						
VALEUR MOYENNE : (Somme des scores divisée par le nombre d'affirmations)						

La valeur moyenne est indicative du risque associé à un facteur donné dans une région donnée à un moment donné. Les risques sont présentés sur une échelle de 1 à 5, le chiffre 1 correspondant à un risque très faible et le chiffre 5 à un risque très élevé pour la crédibilité électorale. La collecte de données sur une période plus longue permettra de tracer des graphiques et d'observer des tendances.

Envisagez d'utiliser l'outil GRE pour télécharger des données, générer des cartes de risques géographiques et des diagrammes de tendances, et/ou créer et tenir à jour un registre des risques électoraux.

CAMPAGNE ÉLECTORALE

Durant la période de campagne électorale, les partis politiques font la promotion de leurs programmes politiques et se confrontent aux opinions politiques d'autres acteurs politiques. Cela permet à la population de mieux comprendre les différentes options politiques et de décider pour qui voter. Les partis politiques déploient différentes stratégies pour parler à l'électorat et attirer soutiens et fonds. Ils organisent des meetings ou rassemblements politiques et des défilés au cours desquels ils déploient leurs supports promotionnels et des campagnes de communication dans les médias afin de se faire connaître et d'améliorer leur visibilité. Il est bien établi que les apparitions dans les débats médiatiques sont un moyen important de gagner le soutien de la population. Ces dix dernières années, les plateformes de réseaux sociaux sont devenues des outils privilégiés de campagne politique et de collecte de fonds.

Néanmoins, dans de nombreux contextes, l'inégalité d'accès aux médias (en particulier entre les femmes et les hommes et entre les partis politiques au pouvoir et ceux de l'opposition), les messages et les apparitions provocateurs dans les médias et les actions de campagne agressives ont accru les tensions et ont conduit à des flambées de violence en marge des élections, dont des actes de violence fondée sur le genre. L'utilisation abusive des plateformes de réseaux sociaux et les cyberattaques sont également devenues des leviers d'ingérence malveillante dans les élections. Ces efforts sont dirigés non seulement contre les candidats et candidates en lice, mais également contre les organes de gestion des élections.

16. L'INÉGALITÉ DE L'ACCÈS AUX MÉDIAS, LA VISIBILITÉ DES PARTIS ET LE FAVORITISME

Termes et concepts clés

médias traditionnels ; réseaux sociaux ; accès aux médias ; égalité des chances ; cybersécurité ; ingérence malveillante

Pendant les campagnes électorales, les partis politiques utilisent différents médias pour diffuser leurs messages et solliciter le soutien et les fonds de la population. Si les médias traditionnels (radio, télévision et presse écrite) conservent une grande importance dans la plupart des pays, le rôle et l'importance des réseaux sociaux en ligne se sont considérablement accrus ces dernières années. Alors que de plus en plus de personnes se tournent vers Internet pour s'informer, y compris sur la politique et les élections, les médias en ligne, et en particulier les réseaux sociaux, sont devenus un forum de premier plan pour la communication politique. La majorité du personnel politique, aujourd'hui, comprend qu'il doit utiliser les technologies numériques comme principal moyen de mobiliser l'électorat, en particulier lorsque les possibilités d'interaction interpersonnelle sont limitées.

Le favoritisme des médias publics à l'égard des candidats, candidates et partis déjà en place est souvent un facteur de tension. Cela peut se manifester par des reportages biaisés, une discrimination fondée sur le genre dans la couverture médiatique et dans les reportages, une répartition inéquitable du temps d'antenne ou temps de parole, une discrimination à l'encontre de l'opposition et d'autres pratiques de reportage contraires à l'éthique, entre autres. Les médias privés peuvent adopter les mêmes pratiques pour défendre leurs candidates et candidats favoris et se placer en agitateurs politiques au lieu de faciliter le bon déroulement de la campagne. Un tel scénario peut nuire à la crédibilité du processus électoral, accroître les tensions et alimenter la violence liée aux élections à l'encontre des opposantes et opposants politiques et des journalistes.

Les réseaux sociaux sont souvent considérés comme une plateforme qui favorise la visibilité des candidatures auparavant désavantagées en leur permettant de contourner les médias traditionnels. Toutefois, les réseaux sociaux peuvent également constituer des monopoles, car ils sont détenus et contrôlés par des entreprises puissantes et dominés par des partis politiques qui disposent de ressources et de relations (Trappel 2019).

Indicateurs observables

1. Existence et qualité des dispositions du code de conduite des médias pour la campagne électorale, régissant les médias publics et privés.
2. Mise en œuvre des dispositions du code de conduite des médias.
3. Existence de mécanismes garantissant l'égalité d'accès des médias aux partis politiques pendant la période de campagne.
4. Degré de sensibilité à la dimension de genre dans les reportages et la couverture médiatique.
5. Degré d'égalité dans le temps alloué et dans l'impartialité des reportages.
6. Nombre de plaintes reçues par les organismes de règlement des litiges électoraux concernant l'inégalité d'accès aux médias et le favoritisme.

Méthodologie de collecte et d'analyse des données

- Identifier les méthodologies et organismes existants dédiés à la surveillance des médias, notamment du point de vue de l'égalité entre les femmes et les hommes. Examiner les lacunes potentielles.
- Identifier le cadre juridique pertinent qui régit la conduite générale des médias et les documents ou dispositions spécifiques qui réglementent l'accès aux médias pendant la campagne. Observer sa mise en œuvre directement ou en partenariat avec les organisations de surveillance des médias existantes.
- Examiner les plaintes officielles relatives à l'égalité d'accès aux médias, non seulement entre les partis politiques, mais aussi entre les femmes et les hommes ainsi qu'entre les groupes sociodémographiques et minoritaires.
- Analyser la répartition géographique et par genre des problèmes d'accès aux médias et examiner les tendances dans le temps.

Questionnaire d'évaluation des risques 16. L'inégalité de l'accès aux médias, la visibilité des partis et le favoritisme

Évaluer le degré de véracité des affirmations ci-dessous en attribuant le chiffre correspondant (de 1 à 5)

	Très faible (1)	Faible (2)	Moyen (3)	Élevé (4)	Très élevé (5)	Sans objet (NA)
Il n'existe pas de code de conduite pour les médias publics et privés portant sur la conduite des médias en période de campagne électorale.						
Les partis, candidates et candidats n'ont pas le même accès aux médias pendant la période de campagne électorale.						
Dans leurs programmes, les médias favorisent certains candidats, candidates et partis.						
Dans leurs programmes, les médias discréditent certains candidats, candidates et partis.						
Les reportages et la couverture médiatique ne tiennent pas compte de la dimension de genre.						
VALEUR MOYENNE : (Somme des scores divisée par le nombre d'affirmations)						

La valeur moyenne est indicative du risque associé à un facteur donné dans une région donnée à un moment donné. Les risques sont présentés sur une échelle de 1 à 5, le chiffre 1 correspondant à un risque très faible et le chiffre 5 à un risque très élevé pour la crédibilité électorale. La collecte de données sur une période plus longue permettra de tracer des graphiques et d'observer des tendances.

Envisagez d'utiliser l'outil GRE pour télécharger des données, générer des cartes de risques géographiques et des diagrammes de tendances, et/ou créer et tenir à jour un registre des risques électoraux.

17. UNE UTILISATION PROVOCATRICE DES MÉDIAS PAR LES PARTIS POLITIQUES ET LES CANDIDATS ET CANDIDATES

Termes et concepts clés

messages incendiaires; violence psychologique; campagne des partis politiques; désinformation fondée sur le genre; violence fondée sur le genre, en ligne et hors ligne

Les campagnes menées par l'intermédiaire des médias audiovisuels ou en ligne offrent généralement aux différents acteurs politiques un espace pour confronter les points de vue politiques de leurs adversaires et présentent des atouts uniques à cet égard. Dans les démocraties bien établies comme dans les démocraties en transition, les débats politiques dans les médias sont essentiels pour informer le public des options politiques et gagner le soutien de l'électorat. Cependant, les campagnes médiatiques laissent souvent de côté les discussions fondées sur des principes et des enjeux pour entrer sur le terrain du dénigrement et du discours de haine. Les partis politiques et les candidats et candidates utilisent fréquemment les espaces en ligne pour cibler leurs adversaires ou les fonctionnaires électoraux. Dans de nombreuses sociétés, les insultes à l'égard des femmes en politique tendent à dénigrer leur statut et leur capacité à diriger, contrairement aux hommes qui sont considérés comme « naturellement » aptes à diriger et à participer à la vie publique. D'autres fausses déclarations et récits diffusés dans les médias peuvent viser à créer des menaces imaginaires et un sentiment d'insécurité afin de mobiliser des soutiens. Ce type de campagne a souvent eu des résultats négatifs.

Indicateurs observables

1. Existence de politiques des plateformes de réseaux sociaux concernant les discours haineux et autres contenus contraires à l'éthique.
2. Ampleur (en termes géographiques et de fréquence) des campagnes médiatiques provocatrices.
3. Type de médias où l'on constate une campagne provocatrice.
4. Type de propriétaire de médias dans lesquels on constate une campagne provocatrice (public/privé).
5. Acteurs politiques impliqués dans des campagnes médiatiques provocatrices.
6. Degré d'utilisation d'un langage incendiaire, de stéréotypes de genre et de discours de haine.

Méthodologie de collecte et d'analyse des données

- Effectuer une surveillance approfondie des médias ou établir une coopération avec des organisations de surveillance des médias afin d'obtenir des données sur les campagnes médiatiques provocatrices menées par les partis politiques.
- Distinguer les différents acteurs engagés dans des campagnes de provocation en fonction de leur affiliation politique, de leur place dans la hiérarchie du parti, de leur genre et de leur influence géographique.
- Évaluer la gravité des incidents en fonction de leur capacité à accroître les risques de violence liée aux élections, entre autres.
- Examiner l'historique des appels officiels relatifs aux campagnes médiatiques inappropriées menées par les partis politiques. Examiner l'efficacité et la pertinence des réponses.
- Analyser la répartition géographique et par genre des campagnes médiatiques provocatrices et examiner les tendances dans le temps.

Questionnaire d'évaluation des risques 17. Une utilisation provocatrice des médias par les partis politiques et les candidats et candidates

Évaluer le degré de véracité des affirmations ci-dessous en attribuant le chiffre correspondant (de 1 à 5)

Très faible
(1)

Faible
(2)

Moyen
(3)

Élevé
(4)

Très élevé
(5)

Sans objet
(NA)

Le cadre juridique/code de conduite n'impose pas de sanction en raison de campagnes médiatiques provocatrices menées par les partis politiques.						
Les partis politiques utilisent les médias pour mener des campagnes provocatrices.						
Un grand nombre de plaintes sont déposées concernant des campagnes provocatrices dans les médias.						
Les partis politiques qui utilisent les médias pour mener des campagnes provocatrices ne sont pas sanctionnés.						
Les campagnes provocatrices menées par l'intermédiaire des médias sont dirigées contre les partis de femmes et les candidates.						
VALEUR MOYENNE : (Somme des scores divisée par le nombre d'affirmations)						

La valeur moyenne est indicative du risque associé à un facteur donné dans une région donnée à un moment donné. Les risques sont présentés sur une échelle de 1 à 5, le chiffre 1 correspondant à un risque très faible et le chiffre 5 à un risque très élevé pour la crédibilité électorale. La collecte de données sur une période plus longue permettra de tracer des graphiques et d'observer des tendances.

Envisagez d'utiliser l'outil GRE pour télécharger des données, générer des cartes de risques géographiques et des diagrammes de tendances, et/ou créer et tenir à jour un registre des risques électoraux.

18. LES RASSEMBLEMENTS À VISÉE PROVOCATRICE DE PARTIS POLITIQUES ET DE CANDIDATS

Termes et concepts clés

rassemblements publics ; messages incendiaires ; violence physique et psychologique ; désinformation fondée sur le genre ; violence fondée sur le genre, en ligne et hors ligne

Les partis politiques et les candidates et candidats organisent des rassemblements ou meetings politiques pendant la campagne électorale afin de renforcer les liens entre les leaders politiques, les groupes militants et les groupes sympathisants du parti. Les meetings électoraux sont également des démonstrations de force, d'unité et de puissance.

Dans les sociétés sujettes aux conflits, où les clivages politiques correspondent souvent aux clivages sociaux et à la discrimination fondée sur le genre, les rassemblements électoraux peuvent représenter des événements à haut risque. La disposition de la foule, la rhétorique incendiaire et les discours de haine peuvent inspirer des actions violentes, que l'organisation en ait eu l'intention ou pas. En outre, les mesures prises pour limiter, entraver ou empêcher les candidates et candidats d'organiser des rassemblements politiques peuvent donner l'impression que les règles du jeu ne sont pas équitables, déclencher des réactions violentes et, en fin de compte, nuire à la crédibilité des élections.

Indicateurs observables

1. Portée des rassemblements des partis politiques (partis, événements, lieux, fréquence).
2. Nombre/type de rassemblements interdits par les autorités compétentes.
3. Efficacité des dispositifs de sécurité mis en place pour prévenir les violences liées à la campagne.
4. Degré d'utilisation de messages incendiaires, de stéréotypes de genre et de discours de haine.
5. Nombre d'incidents violents ou d'affrontements à la suite de rassemblements politiques.
6. Problématiques politiques/politiques associées aux incidents violents ou aux affrontements.
7. Nombre de victimes (ventilé par genre).

Méthodologie de collecte et d'analyse des données

- Recueillir des données sur les rassemblements des partis politiques, prévus et programmés, auprès des autorités chargées de les approuver à différents niveaux. Recouper ces données avec celles des acteurs politiques concernés.
- Obtenir des informations sur les dispositions prises par le secteur de la sécurité à l'occasion des rassemblements de partis politiques et de candidates et candidats, et les analyser. Évaluer si le déploiement de la sécurité est proportionnel à la taille de l'évènement et aux risques qui y sont associés.
- Assurer la surveillance ou la liaison avec les réseaux de surveillance afin d'obtenir des informations sur la rhétorique incendiaire, les stéréotypes de genre et les discours de haine lors des rassemblements du parti.
- Enregistrer les incidents liés à la campagne du parti politique, pendant ou après les rassemblements du parti, y compris les informations sur les auteurs et les victimes, ventilées par genre. Se procurer les rapports officiels de la police et les reportages des médias, déployer des équipes d'enquête, mettre en place des lignes téléphoniques directes (crowdsourcing de données relatives aux SMS par exemple).
- Analyser la répartition géographique et par genre des autres questions relatives aux rassemblements provocateurs et examiner les tendances dans le temps.

Questionnaire d'évaluation des risques 18. Les rassemblements à visée provocatrice de partis politiques et de candidats et candidats

Évaluer le degré de véracité des affirmations ci-dessous en attribuant le chiffre correspondant (de 1 à 5)

	Très faible (1)	Faible (2)	Moyen (3)	Élevé (4)	Très élevé (5)	Sans objet (NA)
Le cadre juridique/code de conduite n'impose pas de sanction pour les rassemblements provocateurs des partis.						
Les partis politiques emploient un langage provocateur et des messages incendiaires lors de leurs rassemblements.						
Un grand nombre de plaintes ont été reçues concernant des campagnes provocatrices.						
Les partis politiques qui utilisent un langage provocateur et des messages incendiaires lors de leurs rassemblements ne sont pas sanctionnés.						
Les rassemblements des partis politiques provoquent une escalade des tensions et/ou des explosions de violence avant, pendant ou après les rassemblements.						
VALEUR MOYENNE : (Somme des scores divisée par le nombre d'affirmations)						

La valeur moyenne est indicative du risque associé à un facteur donné dans une région donnée à un moment donné. Les risques sont présentés sur une échelle de 1 à 5, le chiffre 1 correspondant à un risque très faible et le chiffre 5 à un risque très élevé pour la crédibilité électorale. La collecte de données sur une période plus longue permettra de tracer des graphiques et d'observer des tendances.

Envisagez d'utiliser l'outil GRE pour télécharger des données, générer des cartes de risques géographiques et des diagrammes de tendances, et/ou créer et tenir à jour un registre des risques électoraux.

19. DES ACTIONS DES PARTIS POLITIQUES PROVOCATRICES ET VIOLENTES

Termes et concepts clés

violence liée aux élections; violence physique et psychologique; violence fondée sur le genre, en ligne et hors ligne

Les processus électoraux sont censés offrir aux partis politiques un terrain de jeu où la qualité de leur manifeste électoral, de leur personnel et/ou de leur bilan déterminera leurs chances de succès. Dans certains contextes, cependant, les acteurs politiques recourent à la violence psychologique et physique pour garantir leur succès électoral avant le jour du scrutin. Ces actions se déroulent le plus souvent pendant la campagne électorale et impliquent des militants agressifs, des voyous recrutés par les partis ou des membres de « milices » de partis qui commettent des actes de harcèlement, d'intimidation, d'agression, de violence à l'encontre des responsables électoraux (les femmes étant particulièrement visées), de destruction de biens, des assassinats politiques et d'autres actes illégaux. Les actions ciblent les opposants et opposantes politiques, leurs soutiens, les journalistes et d'autres personnes. Ces scénarios sont particulièrement dangereux, car un seul acte peut déclencher des réactions et amorcer un cycle de violence.

Indicateurs observables

1. Incidents d'intimidation, menaces, destruction de biens, dommages physiques, enlèvements, assassinats politiques et autres actes violents commis à l'encontre d'acteurs électoraux, de journalistes, des personnes nouvellement inscrites sur les listes et d'électeurs et électrices.
2. Les violences psychologiques, sexuelles et physiques dirigées contre les groupes sociaux vulnérables tels que les femmes, les enfants, les minorités ethniques et religieuses pendant la période électorale.
3. Taux de poursuite et de condamnation des auteurs d'actes de violence associés à des partis politiques.

Méthodologie de collecte et d'analyse des données

- Obtenir des informations officielles sur les incidents de violence liés aux élections. Utiliser les rapports de police, des médias et des réseaux de la société civile; procéder à la vérification des faits; mettre en place des lignes téléphoniques d'urgence et utiliser la technologie du crowdsourcing. Établir une distinction entre les auteurs et les victimes, y compris les sous-groupes de victimes.
- Obtenir des informations sur le nombre de procédures judiciaires engagées contre des individus ou des groupes associés à des partis politiques qui ont commis des actes de provocation et de violence. Comparer avec le nombre d'incidents obtenus auprès de la police, des militants des droits humains, des réseaux d'observation et des médias. Relever toute divergence.
- Analyser la répartition géographique et par genre de la violence liée aux élections et examiner les tendances dans le temps.

Questionnaire d'évaluation des risques 19. Des actions des partis politiques provocatrices et violentes

Évaluer le **degré de véracité des affirmations** ci-dessous en attribuant le chiffre correspondant (de 1 à 5)

Très faible
(1)

Faible
(2)

Moyen
(3)

Élevé
(4)

Très élevé
(5)

Sans objet
(NA)

Des individus et des groupes associés à des partis politiques commettent des violences psychologiques et physiques à l'encontre des opposants et opposantes politiques et de leurs soutiens.						
Des individus et des groupes associés à des partis politiques commettent des violences psychologiques et physiques à l'encontre de groupes vulnérables, y compris les minorités.						
Des individus et des groupes associés à des partis politiques commettent des violences psychologiques et physiques à l'encontre de groupes marginalisés, y compris les femmes.						
Des individus et des groupes associés à des partis politiques commettent des violences psychologiques et physiques à l'encontre des journalistes.						
Les auteurs de violences associées aux partis politiques ne sont pas poursuivis.						
VALEUR MOYENNE : (Somme des scores divisée par le nombre d'affirmations)						

La valeur moyenne est indicative du risque associé à un facteur donné dans une région donnée à un moment donné. Les risques sont présentés sur une échelle de 1 à 5, le chiffre 1 correspondant à un risque très faible et le chiffre 5 à un risque très élevé pour la crédibilité électorale. La collecte de données sur une période plus longue permettra de tracer des graphiques et d'observer des tendances.

Envisagez d'utiliser l'outil GRE pour télécharger des données, générer des cartes de risques géographiques et des diagrammes de tendances, et/ou créer et tenir à jour un registre des risques électoraux.

OPÉRATIONS DE VOTE

Dans la plupart des cas, les opérations de vote comprennent les préparatifs logistiques pour le jour de l'élection, la conduite du vote à l'urne et des formes spéciales de vote, le dépouillement et le décompte des résultats. Les aspects critiques des opérations de vote comprennent la logistique et la sécurité liées à la manipulation du matériel électoral, l'intégrité et la transparence des formes spéciales de vote et du vote à l'étranger, les problèmes réels ou perçus concernant l'intégrité du vote le jour de l'élection, ainsi que l'exactitude technique et la crédibilité du dépouillement et du calcul des résultats.

Si les opérations techniques sont mal exécutées, ou d'une manière qui peut donner l'impression qu'il y a eu manipulation et truquage des résultats, les réactions peuvent être violentes. Dans de telles circonstances, l'intégrité des processus électoraux et la crédibilité des résultats qu'ils produisent peuvent être compromises.

20. L'INSUFFISANCE, LA DESTRUCTION ET LA PERTE DE MATÉRIEL SENSIBLE ET NON SENSIBLE

Termes et concepts clés

matériel électoral sensible; matériel électoral non sensible; opérations logistiques; TIC

Les OGE sont chargés de veiller à ce que le jour du scrutin se déroule sans complications. L'une des conditions préalables au bon déroulement du scrutin est la mise en place d'une logistique adéquate. Il s'agira notamment de fournir, en temps utile et en quantité suffisante, du matériel sensible et non sensible à tous les bureaux de vote et de veiller à ce que ce matériel soit protégé à tout moment.

Les défaillances ou les retards dans la fourniture du matériel électoral essentiel, sa mauvaise manipulation ou son manque de sécurité, ainsi que le manque de transparence avant ou après le vote et le dépouillement peuvent avoir un impact négatif sur la perception de l'intégrité d'une élection et de ses résultats.

Indicateurs observables

1. Fourniture de matériel électoral en quantité suffisante.
2. Adéquation du calendrier d'envoi du matériel sensible et non sensible.
3. Niveau de sécurité des transports et des lieux de stockage.
4. Niveau d'implication des agences du secteur de la sécurité.

Méthodologie de collecte et d'analyse des données

- Vérifier la faisabilité des plans de production et d'envoi du matériel électoral élaborés par l'OGE. Examiner l'adéquation des ressources et des délais prévus.
- Enquête sur le niveau de confiance dans les préparatifs logistiques du vote auprès des acteurs politiques, des organisations de la société civile et de l'ensemble de l'électorat.
- Évaluer l'état de préparation et les performances des agences du secteur de la sécurité chargées de garantir la sécurité du matériel électoral. Cartographier les lieux, tels que les bureaux des OGE et les installations de stockage, où la sécurité a été assurée/n'a pas été assurée.
- Examiner les dossiers de recours relevant de plaintes dans ce domaine.
- Analyser la répartition géographique et par genre des questions relatives au matériel électoral et examiner les tendances dans le temps.

Questionnaire d'évaluation des risques 20. L'insuffisance, la destruction et la perte de matériel sensible et non sensible

Évaluer le degré de véracité des affirmations ci-dessous en attribuant le chiffre correspondant (de 1 à 5)

	Très faible (1)	Faible (2)	Moyen (3)	Élevé (4)	Très élevé (5)	Sans objet (NA)
Le matériel électoral sensible et non sensible n'est pas produit en quantité suffisante.						
Le matériel électoral sensible et non sensible n'est pas stocké correctement et en toute sécurité.						
Le matériel électoral sensible et non sensible n'est pas correctement protégé pendant le transport.						
Le matériel électoral sensible et non sensible n'est pas envoyé.						
Le traitement du matériel électoral sensible et non sensible n'est pas transparent.						
VALEUR MOYENNE : (Somme des scores divisée par le nombre d'affirmations)						

La valeur moyenne est indicative du risque associé à un facteur donné dans une région donnée à un moment donné. Les risques sont présentés sur une échelle de 1 à 5, le chiffre 1 correspondant à un risque très faible et le chiffre 5 à un risque très élevé pour la crédibilité électorale. La collecte de données sur une période plus longue permettra de tracer des graphiques et d'observer des tendances.

Envisagez d'utiliser l'outil GRE pour télécharger des données, générer des cartes de risques géographiques et des diagrammes de tendances, et/ou créer et tenir à jour un registre des risques électoraux.

21. DES FORMES SPÉCIALES DE VOTE PROBLÉMATIQUES

Termes et concepts clés

cadre juridique électoral ; transparence ; observation des élections ; vote à l'étranger ; collaboration entre les organismes

Les formes spéciales de vote, y compris le vote à l'étranger, sont des alternatives pour les électeurs et électrices qui ne peuvent pas se rendre dans les bureaux de vote habituels le jour de l'élection. Il peut s'agir de personnes confinées à la maison ou vivant dans des institutions, de personnes réfugiées, de personnel diplomatique ou militaire ou de membres de la diaspora. Les dispositions prises leur permettent de voter un jour ou sur une période donnée, soit en personne avant le jour de l'élection dans des lieux dédiés, soit dans des bureaux de vote mobiles le jour de l'élection, soit par correspondance, par exemple (Ellis *et al.* 2007 ; Barrat *et al.* 2024).

L'organisation du vote pour les populations à l'étranger est plus complexe que l'organisation du vote dans le pays concerné. La prise en charge de cette difficulté logistique et financière dans un environnement difficile, en particulier dans des contextes post-conflit, est rarement dénuée de risque. Le fait pour un pays d'avoir une importante part de sa population ressortissantes à l'étranger pourrait changer le résultat d'une élection, ce qui pourrait ne pas être politiquement acceptable dans le pays (Goldsmith *s. d.*). De plus, en raison des complexités relatives au vote à l'étranger et à d'autres formes spéciales de vote, les acteurs politiques ou les équipes d'observation indépendantes ne sont pas toujours en mesure de vérifier de manière indépendante l'intégrité d'une élection. Toutes ces questions peuvent faire l'objet d'un litige lors d'une élection très disputée.

Indicateurs observables

1. Nombre (proportion) d'électeurs et électrices bénéficiant de formes spéciales de vote et d'électeurs et électrices sur les listes électorales à l'étranger (vote hors du pays).
2. Efficacité des systèmes mis en place pour gérer les votes à l'étranger.
3. Nombre (proportion) d'électeurs et électrices bénéficiant de formes spéciales de vote ayant voté en personne et par correspondance.
4. Nombre de membres des équipes d'observation politiques, de la société civile et internationales bénéficiant d'une accréditation pour observer le vote à l'étranger et d'autres formes spéciales de vote.
5. Existence et qualité de la phase d'essai ou de pilotage des formes spéciales de vote nouvellement modifiées ou introduites.
6. Niveau de confiance de la population et des équipes d'observation dans le vote à l'étranger et dans les autres formes spéciales de vote.

Méthodologie de collecte et d'analyse des données

- Vérifier l'inscription sur les listes pour obtenir les chiffres relatifs au nombre d'électeurs et électrices bénéficiant de formes spéciales de vote, y compris les électeurs et électrices de l'étranger qui votent en personne et par correspondance. Dresser une carte des pays et des lieux où le vote à l'étranger doit être organisé. Indiquer les pays où des équipes d'observation sont accréditées pour observer ces processus.
- Demander à une personne experte de déterminer dans quelle mesure les votes dans le pays et à l'étranger ayant recours à des formes spéciales de vote peuvent influencer la répartition du pouvoir dans le pays.
- Identifier les régions du monde où une partie ou l'ensemble des activités de vote spécial et à l'étranger ne sont pas vérifiables de manière indépendante.
- Enquêter sur la confiance et l'opinion générale des acteurs politiques et de la population à l'égard des formes spéciales de vote et du vote à l'étranger (ventilées par genre).
- Compiler des informations sur les formes spéciales de vote, notamment en cartographiant les emplacements et les itinéraires à suivre par les bureaux de vote mobiles. Déterminer quand et où il peut y avoir des risques accrus en matière de sécurité.
- Analyser la répartition géographique et par genre des problèmes liés aux formes spéciales de vote, et tenir compte des tendances dans le temps.

Questionnaire d'évaluation des risques 21. Des formes spéciales de vote problématiques

Évaluer le **degré de véracité des affirmations** ci-dessous en attribuant le chiffre correspondant (de 1 à 5)

Très faible
(1)

Faible
(2)

Moyen
(3)

Élevé
(4)

Très élevé
(5)

Sans objet
(NA)

Il n'existe pas de formes spéciales en matière de vote.						
Les formes spéciales de vote sont remises en question.						
Les parties prenantes sont préoccupées par le nombre d'électeurs et électrices inscrits bénéficiant de formes spéciales de vote.						
Les équipes d'observation ne sont pas en mesure d'observer les formes spéciales de vote.						
La consolidation des votes exprimés par le biais de formes spéciales n'est pas approuvée.						
VALEUR MOYENNE : (Somme des scores divisée par le nombre d'affirmations)						

La valeur moyenne est indicative du risque associé à un facteur donné dans une région donnée à un moment donné. Les risques sont présentés sur une échelle de 1 à 5, le chiffre 1 correspondant à un risque très faible et le chiffre 5 à un risque très élevé pour la crédibilité électorale. La collecte de données sur une période plus longue permettra de tracer des graphiques et d'observer des tendances.

Envisagez d'utiliser l'outil GRE pour télécharger des données, générer des cartes de risques géographiques et des diagrammes de tendances, et/ou créer et tenir à jour un registre des risques électoraux.

22. DES OPÉRATIONS PROBLÉMATIQUES LE JOUR DU SCRUTIN

Termes et concepts clés

formation électorale; procédures de vote; matériel sensible et non sensible; accès de l'électorat et des équipes d'observation; vote anticipé; vote par correspondance; dispositions spéciales de vote; transparence; observation des élections

Les opérations du jour de l'élection sont conçues de manière à faciliter le processus de vote de tous les électeurs et électrices qui y ont droit. Le grand nombre de personnes concernées et les contraintes de temps rendent les opérations du jour des élections très complexes. Dans de nombreux pays, plus de la moitié de la population exercera son droit démocratique le jour des élections. Ce processus doit être géré par un grand nombre d'agents de la gestion des élections et par le personnel électoral, à la fois hommes et femmes, et il doit recevoir l'appui du personnel du secteur de la sécurité. Les partis politiques, les organisations de la société civile et les organisations internationales sont présentes dans les lieux de scrutin du pays pour contrôler et témoigner de l'intégrité du processus de vote.

Les problèmes et les irrégularités qui se produisent le jour du scrutin ont des effets qu'il est difficile de limiter par la suite. Si l'on s'attend à ce que les marges de victoire soient étroites, même la plus petite irrégularité, réelle ou perçue, peut déclencher des tensions, des conflits ou des violences et finir par saper la crédibilité électorale de manière irrémédiable. En raison de la brièveté du scrutin, les problèmes rencontrés le jour de l'élection peuvent culminer dans les jours qui suivent le vote proprement dit.

Indicateurs observables

1. Ouverture des bureaux de vote en temps utile partout sur le territoire.
2. Adéquation du nombre, des compétences et du professionnalisme du personnel des bureaux de vote.
3. Accessibilité des bureaux de vote.
4. Temps d'attente dans les bureaux de vote.
5. Nombre de plaintes relatives au processus de vote (ventilées par genre).
6. Nombre d'interventions de la part de l'OGE.
7. Nombre d'interventions de la part des agences du secteur de la sécurité.
8. Nombre d'incidents violents (ventilés par genre).

Méthodologie de collecte et d'analyse des données

- Obtenir des informations sur tous les bureaux de vote du pays.
- Obtenir en permanence des données en temps quasi réel des bureaux de vote par l'intermédiaire des agents électoraux ou des équipes d'observation électorale. Prendre note des bureaux de vote qui rencontrent des problèmes d'ouverture ou de fonctionnement.
- Mettre en place des lignes téléphoniques directes (crowdsourcing de données relatives aux SMS, par exemple) pour obtenir des informations sur les incidents et les irrégularités.
- Maintenir la communication avec les acteurs politiques.
- Obtenir des données chiffrées sur les plaintes déposées dans les bureaux de vote et auprès des autorités de recours compétentes.
- Analyser la répartition géographique et par genre des questions soulevées le jour de l'élection et examiner les tendances dans le temps.

Questionnaire d'évaluation des risques 22. Des opérations problématiques le jour de l'élection

Évaluer le **degré de véracité des affirmations ci-dessous** en attribuant le chiffre correspondant (de 1 à 5)

	Très faible (1)	Faible (2)	Moyen (3)	Élevé (4)	Très élevé (5)	Sans objet (NA)
Les bureaux de vote n'ont pas ouvert à l'heure.						
Le temps d'attente dans les bureaux de vote est trop long.						
On constate un grand nombre de plaintes reçues concernant les processus de vote.						
Des incidents violents se sont produits dans des bureaux de vote.						
Des incidents violents liés aux élections se produisent dans d'autres lieux publics.						
VALEUR MOYENNE : (Somme des scores divisée par le nombre d'affirmations)						

La valeur moyenne est indicative du risque associé à un facteur donné dans une région donnée à un moment donné. Les risques sont présentés sur une échelle de 1 à 5, le chiffre 1 correspondant à un risque très faible et le chiffre 5 à un risque très élevé pour la crédibilité électorale. La collecte de données sur une période plus longue permettra de tracer des graphiques et d'observer des tendances.

Envisagez d'utiliser l'outil GRE pour télécharger des données, générer des cartes de risques géographiques et des diagrammes de tendances, et/ou créer et tenir à jour un registre des risques électoraux.

23. UN DÉPOUILLEMENT DES BULLETINS DE VOTE ET UN DÉCOMPTÉ DES RÉSULTATS PROBLÉMATIQUES

Termes et concepts clés

observation des élections; transparence; formation électorale; procédures de dépouillement; TIC

Le dépouillement des votes et le décompte des résultats se font généralement immédiatement à la fermeture des bureaux de vote. Ces activités sont particulièrement sensibles et vulnérables aux abus (manipulation).

Le comptage des voix et la totalisation des résultats sont des processus très complexes et donc sujets à l'erreur humaine. Dans la plupart des cas, les erreurs de comptage et de totalisation des votes désavantageront certains partis plus que d'autres et il peut être difficile d'établir si l'erreur est la conséquence d'une véritable faute ou d'un acte délibéré. Si les acteurs politiques, la société civile et les observateurs internationaux sont gênés dans leur travail, on peut soupçonner que l'intégrité est compromise, au point de saper la légitimité des résultats.

Indicateurs observables

1. Nombre et emplacement des processus de comptage retardés
2. Transparence des processus de comptage
3. Accès et présence des équipes d'observation électorale
4. Nombre et type de contestations du dépouillement des votes et de la comptabilisation des résultats
5. Nombre de divergences entre les chiffres donnés par les citoyens et citoyennes ayant voté et le nombre de bulletins de vote comptés.

Méthodologie de collecte et d'analyse des données

- Obtenir des rapports en temps quasi réel des lieux de dépouillement par l'intermédiaire des responsables des élections ou des équipes d'observation électorale. Tenir compte de la progression du dépouillement et enregistrer les retards. Distinguer les opérations de dépouillement régulières de celles qui sont contestées.
- Maintenir des contacts avec les agents de liaison des partis politiques et les groupes d'observation. Mettre en place des lignes d'assistance téléphonique (utiliser des plateformes de crowdsourcing de données relatives aux SMS).
- Recueillir des données sur les plaintes formelles relatives au dépouillement et au décompte des voix.
- Collecter les données relatives aux incidents liés aux élections pendant cette période qui ne se sont pas produits sur les lieux de dépouillement.
- Analyser la répartition géographique et par genre des problèmes liés au comptage et au décompte et examiner les tendances dans le temps.

Questionnaire d'évaluation des risques 23. Un dépouillement des bulletins de vote et un décompte des résultats problématiques

Évaluer le degré de véracité des affirmations ci-dessous en attribuant le chiffre correspondant (de 1 à 5)

Très faible
(1)

Faible
(2)

Moyen
(3)

Élevé
(4)

Très élevé
(5)

Sans objet
(NA)

Le processus de comptage est retardé.						
Il existe des divergences entre le nombre de personnes ayant voté et le nombre de bulletins dépouillés.						
On constate un grand nombre de contestations reçues concernant le dépouillement et la comptabilisation des résultats.						
Les agents des partis politiques refusent d'émarger les procès-verbaux de résultats.						
Des incidents violents se sont produits sur le lieu de dépouillement des votes.						
VALEUR MOYENNE : (Somme des scores divisée par le nombre d'affirmations)						

La valeur moyenne est indicative du risque associé à un facteur donné dans une région donnée à un moment donné. Les risques sont présentés sur une échelle de 1 à 5, le chiffre 1 correspondant à un risque très faible et le chiffre 5 à un risque très élevé pour la crédibilité électorale. La collecte de données sur une période plus longue permettra de tracer des graphiques et d'observer des tendances.

Envisagez d'utiliser l'outil GRE pour télécharger des données, générer des cartes de risques géographiques et des diagrammes de tendances, et/ou créer et tenir à jour un registre des risques électoraux.

VÉRIFICATION DES RÉSULTATS DE L'ÉLECTION

L'organe responsable de la conduite des élections est généralement chargé d'annoncer les résultats définitifs des élections. Les résultats préliminaires donnent de bonnes indications sur les résultats électoraux et sur la répartition du pouvoir politique pour le prochain mandat de l'autorité élue.

Il est difficile pour les candidates et candidats sortants qui n'ont pas gagné d'admettre leur défaite et de céder le pouvoir politique à leurs adversaires. Les responsables politiques déçus par les premiers chiffres seront souvent fortement incités à utiliser tous les mécanismes disponibles pour contester les résultats des élections et les modifier en leur faveur.

Toute incohérence, tout retard et tout manque de transparence de la part des organes chargés de gérer les résultats et les recours électoraux multiplieront les possibilités de contestation. Lorsqu'il s'agit d'un scrutin majoritaire, les partis politiques peuvent chercher à en bénéficier en recourant à la manipulation ou à la violence.

24. UNE MAUVAISE GESTION DES RÉSULTATS DE L'ÉLECTION

Termes et concepts clés

transparence ; système de gestion des résultats ; matériel électoral perdu ou endommagé ; malversations électorales ; TIC

Les OGE sont responsables de la compilation des résultats des élections dans les différents bureaux de vote, de la réconciliation des résultats entre le niveau de la circonscription et le niveau central, et de l'annonce des résultats préliminaires puis définitifs de l'élection.

Il est impératif de réduire au minimum le délai entre le jour de l'élection et l'annonce des résultats définitifs. Tout retard inutile ou inexpliqué, qu'il soit lié ou non aux TIC, alimentera les soupçons quant à l'intégrité du traitement des résultats. Qu'il soit réel ou perçu comme tel, un traitement biaisé des résultats des élections augmentera la probabilité de contestations ou d'échecs électoraux.

Indicateurs observables

1. Phase de test et d'expérimentation du système électronique de résultats avant le jour du scrutin (accès aux réseaux de télécommunication et à Internet dans tout le pays ; électricité pour tous les équipements d'annonce des résultats au niveau des centres de vote/compilation).
2. Retards dans l'annonce des résultats des élections.
3. Nombre et zones géographiques subissant des retards.
4. Motifs de retard et manière dont ces informations ont été communiquées et si elles l'ont été.

5. Niveau de confiance des acteurs politiques concernant la gestion des résultats des élections.
6. Niveau de transparence de la gestion des résultats à différents niveaux.
7. Existence de mécanismes permettant de communiquer au grand public des résultats visibles, exacts et transparents.

Méthodologie de collecte et d'analyse des données

- Utiliser les données officielles et celles des équipes d'observation pour cartographier les régions, les municipalités et les bureaux de vote pour lesquels les résultats des élections sont retardés.
- Demander les raisons officielles des retards et les vérifier auprès d'équipes d'observation indépendantes.
- Interroger les acteurs politiques concernés, hommes et femmes, sur leur perception des retards dans l'annonce des résultats. Surveiller les risques accrus résultant d'une augmentation du mécontentement ou de la méfiance à l'égard du processus.
- Évaluer la transparence de la gestion des résultats des élections de manière indépendante et en sollicitant l'avis et l'expérience des équipes d'observation.
- Obtenir des données sur le nombre et le type de plaintes relatives à la gestion des résultats des élections.
- Analyser la répartition géographique et par genre des questions liées à la gestion des résultats et examiner les tendances dans le temps.

Questionnaire d'évaluation des risques 24. Une mauvaise gestion des résultats de l'élection

Évaluer le **degré de véracité des affirmations ci-dessous** en attribuant le chiffre correspondant (de 1 à 5)

	Très faible (1)	Faible (2)	Moyen (3)	Élevé (4)	Très élevé (5)	Sans objet (NA)
La transmission des résultats des élections n'est pas transparente.						
La transmission des résultats des élections est retardée.						
Les résultats ne sont pas présentés de manière adéquate au public.						
Les résultats ont été égarés.						
On constate un grand nombre de plaintes reçues concernant la gestion des résultats des élections.						
VALEUR MOYENNE : (Somme des scores divisée par le nombre d'affirmations)						

La valeur moyenne est indicative du risque associé à un facteur donné dans une région donnée à un moment donné. Les risques sont présentés sur une échelle de 1 à 5, le chiffre 1 correspondant à un risque très faible et le chiffre 5 à un risque très élevé pour la crédibilité électorale. La collecte de données sur une période plus longue permettra de tracer des graphiques et d'observer des tendances.

Envisagez d'utiliser l'outil GRE pour télécharger des données, générer des cartes de risques géographiques et des diagrammes de tendances, et/ou créer et tenir à jour un registre des risques électoraux.

25. UNE MAUVAISE GESTION DES DERNIERS RECOURS ÉLECTORAUX

Termes et concepts clés

justice électorale; plaintes électorales; règlement des litiges électoraux

Dans la plupart des cas, le règlement des litiges électoraux fait intervenir l'OGE, des services administratifs et les institutions judiciaires. Leurs mandats respectifs et leur hiérarchie peuvent varier d'un système électoral à un autre.

Tout recours qui n'est pas traité et qui ne fait pas l'objet d'une réparation adéquate peut créer du mécontentement et ainsi contribuer à l'aggravation des conflits. Dans une situation déjà tendue, les questions non résolues peuvent déclencher des conflits et le rejet des résultats et servir de prétexte à la violence.

Indicateurs observables

1. Nombre de recours en attente d'une décision après le jour de l'élection.
2. Nombre de recours déposés concernant le jour du scrutin, les opérations de dépouillement et la gestion des résultats des élections.
3. Nombre de recours effectivement résolus par les organes compétents après les élections.
4. Niveau de satisfaction des partis politiques à l'égard des performances des organes de règlement des litiges électoraux.

Méthodologie de collecte et d'analyse des données

- Obtenir les dossiers officiels des recours introduits pendant ou après le jour de l'élection. Les classer en différentes catégories.
- Se procurer les dossiers officiels sur la gestion et la résolution des recours et constater les zones géographiques et les organismes qui ne traitent pas les recours dans les délais impartis.
- Interroger les acteurs politiques sur leur satisfaction à l'égard des performances et de la composition des organes de règlement des litiges électoraux.
- Analyser la répartition géographique et par genre des questions relatives au règlement des litiges électoraux et examiner les tendances dans le temps.

Questionnaire d'évaluation des risques 25. Une mauvaise gestion des derniers recours électoraux

Évaluer le **degré de véracité des affirmations ci-dessous** en attribuant le chiffre correspondant (de 1 à 5)

	Très faible (1)	Faible (2)	Moyen (3)	Élevé (4)	Très élevé (5)	Sans objet (NA)
Les plaintes relatives aux opérations de vote et aux résultats des élections ne sont pas traitées en temps utile.						
Les plaintes concernant les opérations de vote et les résultats des élections ne font pas l'objet d'enquêtes adéquates.						
Les décisions relatives aux opérations de vote et aux recours concernant les résultats des élections ne sont pas suffisamment détaillées.						
Les résultats des élections sont vérifiés sans que les cas importants soient résolus, de sorte que les résultats électoraux peuvent être affectés.						
VALEUR MOYENNE : (Somme des scores divisée par le nombre d'affirmations)						

La valeur moyenne est indicative du risque associé à un facteur donné dans une région donnée à un moment donné. Les risques sont présentés sur une échelle de 1 à 5, le chiffre 1 correspondant à un risque très faible et le chiffre 5 à un risque très élevé pour la crédibilité électorale. La collecte de données sur une période plus longue permettra de tracer des graphiques et d'observer des tendances.

Envisagez d'utiliser l'outil GRE pour télécharger des données, générer des cartes de risques géographiques et des diagrammes de tendances, et/ou créer et tenir à jour un registre des risques électoraux.

26. LE REJET DES RÉSULTATS DE L'ÉLECTION

Termes et concepts clés

rejet des résultats ; protestation ; conflits et violences liés aux élections

Le rejet des résultats électoraux est un acte de dernier recours pour les candidates et candidats battus, qu'elles et ils soient en place ou viennent de l'opposition, qui peut résulter d'un manque réel ou perçu d'intégrité du processus électoral et de ses résultats. En termes très généraux, le rejet des résultats par un parti peut entraîner une auto-exclusion des autres processus et institutions démocratiques. Les actions peuvent comprendre notamment des manifestations susceptibles d'aboutir à des violences impliquant les personnes y participant ou les agences du secteur de la sécurité.

Indicateurs observables

1. Nombre de cas de rejet ou de menaces de rejet des résultats des élections.
2. Nombre et contenu des déclarations des partis politiques, des candidates et candidats, des équipes d'observation électorale et d'autres groupes sociaux concernés sur la marche à suivre après le rejet des résultats.
3. Nombre et ampleur des manifestations, rassemblements et autres événements liés au rejet des résultats.
4. Nombre d'incidents violents perpétrés par les manifestantes et manifestants.
5. Nombre d'incidents de violence perpétrés par les agences du secteur de la sécurité.
6. Nombre et catégories des victimes (types et gravité des dommages subis), y compris les dommages matériels, la violence fondée sur le genre, etc.

Méthodologie de collecte et d'analyse des données

- Obtenir des données par le biais d'une veille des médias et d'entretiens avec des acteurs politiques sur les circonstances entourant le rejet des résultats. Noter les propos incendiaires et les menaces de violence.
- Surveiller les médias ; déployer ou utiliser les réseaux existants et les plateformes de crowdsourcing pour obtenir des rapports en temps quasi réel sur les manifestations violentes et non violentes et sur les événements connexes dans l'ensemble du pays. Obtenir des données de référence et faire des projections de ces données, y compris la taille de l'évènement et le soutien des partis politiques.
- Obtenir des données sur les incidents violents survenus à la suite de manifestations, y compris sur les auteurs et les victimes (ventilées par genre).
- Analyser la répartition géographique et par genre des questions relatives au rejet des résultats et examiner les tendances dans le temps.

Questionnaire d'évaluation des risques 26. Le rejet des résultats de l'élection

Évaluer le degré de véracité des affirmations ci-dessous en attribuant le chiffre correspondant (de 1 à 5)	Très faible (1)	Faible (2)	Moyen (3)	Élevé (4)	Très élevé (5)	Sans objet (NA)
Des acteurs politiques menacent de rejeter les résultats définitifs des élections.						
Des soutiens de partis politiques annoncent des manifestations d'opposition aux résultats des élections.						
Les manifestations liées aux résultats des élections sont violentes.						
Les acteurs politiques rejettent les résultats des élections.						
VALEUR MOYENNE : (Somme des scores divisée par le nombre d'affirmations)						

La valeur moyenne est indicative du risque associé à un facteur donné dans une région donnée à un moment donné. Les risques sont présentés sur une échelle de 1 à 5, le chiffre 1 correspondant à un risque très faible et le chiffre 5 à un risque très élevé pour la crédibilité électorale. La collecte de données sur une période plus longue permettra de tracer des graphiques et d'observer des tendances.

Envisagez d'utiliser l'outil GRE pour télécharger des données, générer des cartes de risques géographiques et des diagrammes de tendances, et/ou créer et tenir à jour un registre des risques électoraux.

Références

- ACE Réseau du savoir électoral, « Election Integrity » [Intégrité des élections], 2012, <<http://aceproject.org/ace-en/topics/ei/eid?toc>>, consulté le 29 mars 2024
- , « Types of Electoral Costs » [Types de coûts électoraux] [s. d.], <<https://aceproject.org/ace-en/focus/core/cra/types-of-electoral-costs>>, consulté le 29 mars 2024
- Alihodžić S. et Asplund E., *Guide sur les facteurs internes : Guide sur les facteurs de violences liées aux élections internes aux processus électoraux*, Stockholm, IDEA International, 2013, <<https://www.idea.int/sites/default/files/tools/Guide-sur-les-facteurs-internes.pdf>>, consulté le 29 mars 2024
- Alihodžić S. et Asplund E., *Electoral Risk Management Tool: Internal Factors Guide* [Outil de gestion des risques électoraux : Guide sur les facteurs de risque internes], 2^e édition, Stockholm, IDEA International, 2018, <<https://doi.org/10.31752/idea.2018.46>>
- Alihodžić S., Asplund E., Bicu I. et Thalin J., *Risques électoraux : Guide sur les facteurs externes*, 3^e édition, Stockholm, IDEA International, 2024, <To be added >
- Asplund E., « Practitioner perspectives on financing of elections » [Perspectives pratiques sur le financement des élections], IDEA International, 24 janvier 2020, <<https://www.idea.int/news-media/multimedia-reports/practitioner-perspectives-financing-elections>>, consulté le 29 mars 2024
- , *Training and Professional Development in Electoral Administration* [Formation et évolution professionnelle en administration électorale], document politique n° 28, Stockholm, IDEA International, 2023, <<https://doi.org/10.31752/idea.2023.34>>
- Barrat J., Ellis A., Orr G., Vashchanka V. et Wolf P., *Special Voting Arrangements, The International IDEA Handbook*, [Formes spéciales de vote – Un manuel d'IDEA International], Stockholm, IDEA International, 2024, <<https://doi.org/10.31752/idea.2023.84>>
- Bicu I., « The information environment around elections » [L'environnement informationnel autour des élections], IDEA International, [s. d.], <<https://www.idea.int/our-work/what-we-do/elections/information-environment-around-elections>>, consulté le 29 mars 2024
- Catt H., Ellis A., Maley M., Wall A. et Wolf, P., *Electoral Management Design: Revised Edition* [Concevoir la gestion électorale : Édition révisée], Stockholm, IDEA International, 2014, <<https://www.idea.int/publications/catalogue/electoral-management-design-revised-edition>>, consulté le 29 mars 2024
- Ellis A., Navarro C., Morales I., Gratschew M. et Braun N., *Voting from Abroad: The International IDEA Handbook* [Le vote à l'étranger : Un manuel d'IDEA International], Stockholm, IDEA International, 2007, <<https://www.idea.int/publications/catalogue/voting-abroad-international-idea-handbook>>, consulté le 29 mars 2024
- Commission mondiale sur les élections, la démocratie et la sécurité, *Renforcer la démocratie : Une stratégie destinée à améliorer l'intégrité des élections dans le monde*, Stockholm et Genève, IDEA International et Fondation Kofi Annan, 2012, <<https://www.idea.int/publications/catalogue/deepening-democracy-strategy-improving-integrity-elections-worldwide?lang=fr>>, consulté le 29 mars 2024

- Goldsmith B., « Out-of-country voting in post-conflict elections », ACE Réseau du savoir électoral, [s. d.], <<http://aceproject.org/today/feature-articles/out-of-country-voting-in-post-conflict-elections>>, consulté le 29 mars 2024
- Hamada Y. et Agrawal K., *Political Finance Reforms: How to Respond to Today's Policy Challenges?* [Réformes financières en politique : Répondre aux défis politiques aujourd'hui], Stockholm, IDEA International, 2020, <<https://doi.org/10.31752/idea.2020.68>>
- , « Election costs: Informing the narrative » [Informer les discours relatifs aux coûts électoraux], 21 décembre 2017, <<https://www.idea.int/news-media/news/election-costs-informing-narrative>>, consulté le 29 mars 2024
- , Global Election Monitor (GEM) [Outil de veille électorale dans le monde], [s. d.], <<https://www.idea.int/theme/global-election-monitor-gem?theme=507>>, consulté le 29 mars 2024
- James T. S., Clark A. et Asplund E. (dir.), *Elections During Emergencies and Crises: Lessons for Electoral Integrity from the Covid-19 Pandemic* [Les élections en période d'urgence et de crise : Les leçons de la pandémie de Covid-19 pour l'intégrité électorale], Stockholm : IDEA International, 2023, <<https://doi.org/10.31752/idea.2023.24>>
- Organisation des Nations Unies, *Déclaration universelle des droits de l'homme*, 10 décembre 1948, <<https://www.ohchr.org/fr/universal-declaration-of-human-rights>>, consulté le 2 avril 2024
- , *Pacte international relatif aux droits civils et politiques*, 16 décembre 1966, <<https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/international-covenant-civil-and-political-rights>>, consulté le 2 avril 2024
- , *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*, 18 décembre 1979, <<https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/convention-elimination-all-forms-discrimination-against-women>>, consulté le 2 avril 2024
- , *Convention contre la corruption*, A/58/422, 31 octobre 2003, <https://www.unodc.org/res/ji/import/international_standards/united_nations_convention_against_corruption/uncac_french.pdf>, consulté le 29 mars 2024
- Orozco-Henríquez J., Ayoub A. et Ellis A. (dir.), *Electoral Justice: The International IDEA Handbook* [Justice électorale : Un manuel d'IDEA International], Stockholm, IDEA International, 2010, <<https://www.idea.int/publications/catalogue/electoral-justice-international-idea-handbook>>, consulté le 29 mars 2024
- Reynolds A., Reilly B. et Ellis A., *Electoral System Design: The New International IDEA Handbook* [Concevoir le système électoral : Le nouveau manuel d'IDEA international], Stockholm, IDEA International, 2005, <<https://www.idea.int/publications/catalogue/electoral-system-design-new-international-idea-handbook>>, consulté le 29 mars 2024
- Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), *Élections et prévention des conflits : Guide d'analyse, de planification et de programmation*, New York, PNUD, 2009, <<https://www.undp.org/sites/g/files/zskgke326/files/publications/1938-electionguide-low.pdf>>, consulté le 30 mai 2024

Trappel J. (dir.), *Digital Media Inequalities: Policies Against Divides, Distrust and Discrimination* [Inégalités dans les médias numériques : Politiques de lutte contre les divisions, la méfiance et la discrimination], Gothenburg, NORDICOM, 2019, <<http://www.diva-portal.org/smash/get/diva2:1299036/FULLTEXT02.pdf>>, consulté le 29 mars 2024

Wall A., Ellis A., Ayoub A., Dundas C. W., Rukambe J. et Staino, S., *Concevoir la gestion électorale : le manuel d'IDEA international*, Stockholm, IDEA International, 2006), <<https://www.idea.int/publications/catalogue/electoral-management-design-international-idea-handbook-2006?lang=fr>>, consulté le 29 mars 2024

À propos des auteurs et de l'autrice

Sead Alihodžić est conseiller principal pour les élections, les conflits et la gestion des risques au sein du Programme sur les processus électoraux. Depuis plus de 15 ans au sein d'IDEA International, son travail porte essentiellement sur les risques électoraux, la résilience et la gestion de crise, la prévention des conflits électoraux et de la violence, ainsi que sur les élections dans les contextes de transition. Sead Alihodžić travaille à la conception et au développement de l'outil de Gestion des risques électoraux d'IDEA International, a géré plusieurs projets d'assistance technique mis en œuvre dans le cadre de partenariats avec des organes de gestion des élections, a été l'auteur principal de guides et de documents politiques d'IDEA International, et a rédigé divers articles dans des revues et autres publications. Avant de rejoindre IDEA International en 2008, Sead Alihodžić avait acquis une vaste expérience en matière d'élections, de démocratisation post-conflit et de questions de sécurité au cours des onze années qu'il a passées au sein de la mission de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe en Bosnie-Herzégovine. Il est titulaire d'un Master de l'Université d'Essex.

Erik Asplund est chargé de mission principal au sein du Programme sur les processus électoraux d'IDEA International. Ses recherches portent sur les élections dans les situations d'urgence et de crise, sur la gestion des risques dans les élections, ainsi que sur la formation et l'évolution professionnelle dans le domaine de l'administration électorale. Erik Asplund a directement travaillé avec plus d'une vingtaine d'organes de gestion des élections et d'organisations de la société civile en Afrique, en Asie, en Europe et en Amérique latine. Il est titulaire d'un Master en études internationales de l'Université d'Uppsala.

Ingrid Bicu a une longue carrière axée sur l'exploration des opportunités et des défis posés par les technologies émergentes et potentiellement perturbatrices sur la démocratie, la sécurité et les affaires internationales à travers le prisme des droits humains. Ingrid Bicu met particulièrement l'accent sur l'application de ces technologies dans des scénarios marqués par l'instabilité et les conflits, avec une attention particulière pour les femmes et les groupes marginalisés. Elle collabore notamment avec l'Institut d'études européennes et des droits humains de l'Université pontificale de Salamanque, en Espagne, et avec IDEA International.

Peter Wolf est conseiller principal en élections et digitalisation au siège d'IDEA International à Stockholm, en Suède. Il travaille sur l'application et les effets des technologies numériques sur les élections et les défis émergents, en se concentrant sur les formes spéciales de vote. Peter est l'auteur de nombreuses publications, notamment sur la biométrie, la cybersécurité, la certification,

le vote électronique, les données ouvertes, les technologies open source et la gestion électorale, et a contribué à l'élaboration de plusieurs bases de données d'IDEA International. Depuis la fin des années 1990, Wolf a travaillé avec la mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine, a participé à des missions internationales d'observation des élections en tant qu'expert en matière d'inscription sur les listes électorales et de vote électronique, et a travaillé en tant que consultant et expert en TIC dans le cadre de projets d'assistance électorale.

À propos d'IDEA International

L'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (IDEA International) est une organisation intergouvernementale fondée en 1995, comptant 35 États Membres et avec pour mandat de soutenir la démocratie durable dans le monde entier.

QUE FAISONS-NOUS

Nous développons des recherches et des analyses politiquement neutres liées aux élections, aux parlements, aux constitutions, à la numérisation, aux changements climatiques, à l'inclusion et à la représentation politique, le tout sous l'égide des objectifs de développement durable des Nations Unies. Nous évaluons les performances des démocraties grâce à nos indices sur l'état de la démocratie dans le monde et notre Democracy Tracker.

Nous fournissons des services de renforcement des capacités et des conseils de spécialistes aux acteurs démocratiques, y compris aux gouvernements, parlements, agents électoraux et à la société civile. Nous développons des outils et publions des bases de données, des livres et brochures d'information dans plusieurs langues sur des sujets allant de la participation électorale aux quotas de genre.

Nous réunissons des acteurs étatiques et non étatiques pour des dialogues et partages de leçons. Nous nous consacrons à défendre, à promouvoir et à protéger la démocratie dans le monde entier.

OÙ NOUS TRAVAILLONS

Le siège d'IDEA International est situé à Stockholm et nous disposons de bureaux régionaux et de liaison en Afrique, en Asie-Pacifique, en Amérique latine, aux Caraïbes et en Europe. IDEA International a le statut d'Observateur permanent auprès des Nations Unies et est également accrédité auprès des institutions de l'Union européenne.

NOS PUBLICATIONS ET BASES DE DONNÉES

Nous avons un catalogue avec plus de 1 000 publications et plus de 25 bases de données sur notre site web. La plupart de nos publications peuvent être téléchargées gratuitement.

[<https://www.idea.int>](https://www.idea.int)

L'organisation d'élections est une entreprise complexe pour toute société. Elle nécessite la mobilisation sociale la plus large possible et la mise en œuvre de diverses activités électorales, tout en respectant des procédures et des délais stricts. Par conséquent, de nombreux problèmes peuvent – et vont souvent – survenir en raison de lois déficientes, d'obstacles logistiques, d'erreurs techniques et humaines ou d'actions contraires à l'éthique de la part d'acteurs électoraux clés, entre autres. Une fois survenus, ces risques peuvent générer des tensions, des chocs ou des crises susceptibles de compromettre l'intégrité du processus électoral.

Ce Guide présente les principaux facteurs de risque liés au processus (endogènes ou internes) qui peuvent mettre à mal l'intégrité électorale, qu'ils en soient la cause ou qu'ils y contribuent. Combiné au *Guide sur les facteurs de risque externes*, qui couvre les risques liés au contexte, cet ouvrage offre une vue d'ensemble plus complète du risque pour l'intégrité électorale.